Scam

Rapport d'activité

2012

adopté par le conseil d'administration du 9 avril 2013

Sommaire

3
Éditorial du président

4
Éditorial du directeur général

5.6.7
2012 : l'essentiel

8.9
Les auteurs de la Scam

10.11.12
Les actions culturelles

13
L'action sociale

14.15.16.17.18.19.20.21
Chiffres et tendances

22.23.24.25.26.27.29
La gestion de la Scam

30.31
La représentation de la Scam

32
Scam Belgique

33.34
Scam Canada

34.35
Le conseil d'administration
et les commissions

Photo Thierry Ledoux

L'éditorial du président

Chers amis, chers auteurs,

Avant de regarder dans le rétroviseur et vous rappeler de quoi l'année 2012 fut faite, je voudrais attirer votre attention sur juin 2013 et les prochaines élections. Dans les jours, les semaines à venir, vous pourrez voter pour élire les nouveaux membres du conseil d'administration. Or, à chaque scrutin, nous pouvons déplorer un taux de participation désespérément bas, au-dessous des 20 % ! Pourquoi les auteurs ne se montrent-ils pas plus citoyens ? Élire les membres du conseil d'administration est un droit – une liberté offerte – et il est à mon sens un devoir de l'exercer. Je rappellerai que c'est au sein du conseil d'administration que sont prises toutes les décisions importantes sur le devenir de la Scam. Donc, sur votre devenir. Et pour que ce Conseil fonctionne sainement et prenne les orientations les plus pertinentes, il faut que ses membres bénéficient d'une réelle légitimité. Et la légitimité s'acquiert par le suffrage.
La Scam a besoin de vous, de votre engagement. Je m'adresse tout particulièrement aux auteurs qui reçoivent régulièrement des relevés de droits : si vous êtes satisfaits des services de votre société d'auteurs, alors dites-le ! VOTEZ !

Lorsque j'ai pris mes fonctions de Président en juin 2011, je m'étais engagé à tenir deux engagements : mobiliser toutes les énergies afin que la Scam devienne un partenaire incontournable dans toutes les manifestations ou les négociations touchant de près ou de loin la création documentaire (qu'elle soit audiovisuelle, mais aussi radiophonique, écrite ou numérique) et rapprocher de manière sensible la Scam des auteurs.
Forte de ses 33.000 auteurs, la Scam se doit d'être un acteur écouté et respecté. Et je crois que nous avons su le montrer tout au long de cette année 2012. Écouté des diffuseurs qui sont venus régulièrement échanger avec vous dans la Salle Charles Brabant, respecté des politiques qui nous ont reçus à plusieurs reprises pour entendre nos propositions. Les Assises, organisées au Forum des Images le 24 septembre dernier, furent le point d'orgue de cette action. En interpellant publiquement le gouvernement sur la faiblesse du montant de la redevance (Contribution à l'Audiovisuel Public) et la fragilité récurrente des ressources du Service Public, nous avons pesé dans le débat et avons grandement contribué à obtenir une majoration – sans précédent depuis 15 ans – de cette même redevance. Ces Assises ont prouvé que la Scam pouvait mobiliser autour de thèmes politiques forts. Et pouvait avoir l'attention du Ministre de la culture des députés ou des sénateurs.
Sur un autre front, nous avons su développer avec les producteurs de nouvelles relations basées sur une volonté commune de construire. Ces relations nous ont permis, – fait sans précédent dans la profession, – de signer avec le SPI – l'un des syndicats de producteurs les plus importants –, la SRF, ADDOC et le SATEV une Charte des Usages Professionnels qui réglemente et encadre les rapports entre auteurs et producteurs. Et nous espérons tous que l'USPA signera très vite ce document qu'elle a largement contribué à rédiger.
Je l'ai dit à plusieurs reprises : la Scam doit être un lieu où les auteurs se sentent chez eux ; un lieu où ils aient envie de venir non pas comme des invités, mais comme des hôtes. C'est un engagement qui m'était cher. Il a pris corps le 20 décembre dernier avec l'inauguration de la Maison des Auteurs dans une ambiance très joyeuse qui a ravi les très nombreux auteurs venus faire la fête et qui m'a personnellement réjoui.

Cette année est donc une année électorale. Une année de changement, puisque après deux mandats d'administrateur, je dois prendre congé de la Scam quelque temps. À partir du 21 juin prochain, vous aurez un nouveau président (ou une présidente). Les défis qu'il faut relever dans les années à venir ne manquent pas. France Télévisions s'apprête à vivre une cure amincissante draconienne et il faudra être plus que vigilant sur la tenue des engagements qu'a pris Remy Pflimlin devant nous. À savoir maintenir le financement du documentaire à 85 millions d'euros par an (alors que l'on parle d'une baisse de 10 % du montant consacré à la création). Concernant les finances de France TV, la Scam devra se positionner sur un possible retour de la publicité sur les antennes du groupe après 20 heures. Et ce n'est pas si simple.

Jean-Xavier de Lestrade

L'éditorial du directeur général

Photo Thierry Ledoux

La crise économique et financière majeure que vit la France a marqué l'année 2012 et marquera peut être encore davantage 2013. Dans ce contexte très difficile qui rend plus aléatoires que jamais les prévisions, comment se porte votre société ?
La Scam présente de toute évidence des signes de vitalité de nature à vous rassurer pour le proche avenir : toujours plus d'auteurs en deviennent membres, vous êtes désormais plus de trente-trois mille, nos perceptions se sont maintenues à un niveau très bon au-dessus des 95 millions d'euros, reflet de la qualité des accords avec les diffuseurs et du dynamisme des répertoires de la maison, les répartitions connaissent une progression remarquable, corrélées aux sommes reçues mais expression aussi de la qualité du travail des quatre-vingt-dix collaborateurs de la maison, la gestion interne révèle des gains de productivité significatifs grâce notamment à la modernisation continue de nos outils informatiques et de nos procédures, enfin de nouveaux accords avec l'AFP comme avec LCP-Assemblée Nationale et Public Senat témoignent de la pertinence de la gestion collective auprès des journalistes.
J'ajouterai que la Scam acquiert chaque jour davantage de crédibilité dans la défense de vos intérêts professionnels auprès des pouvoirs publics comme des diffuseurs et des producteurs. Le succès de la journée AuteurdeVue du 24 septembre 2012 en témoigne.
Votre Président Jean-Xavier de Lestrade notamment a porté haut et fort la parole des auteurs dans le cadre de deux débats essentiels, celui du service public pour la hausse de la redevance que nous avons en grande partie obtenue, et le développement des aides au documentaire de création en initiant une profonde réforme du Cosip, Par ailleurs, dans le secteur du livre, chacun s'accordera à reconnaître la visibilité acquise par la Scam dans les discussions menées avec le Syndicat National de l'Édition au sujet des contrats d'édition.
Ce portrait que je crois juste ne dit cependant pas tout.
La crise que traverse la France n'épargne pas le secteur des médias. Tous les diffuseurs sont à la recherche d'économies substantielles. Côté service public, Parlement comme Gouvernement ont pris des décisions sévères. Radio France a mieux résisté que France Télévisions dont l'avenir inquiète tous les professionnels. Un point positif toutefois : les investissements dans le documentaire resteraient à peu près stables.
Quant aux chaînes privées, la situation extrêmement tendue du marché publicitaire ne provoquera pas de miracles surtout si la crise perdure au-delà de l'année 2013. L'arrivée en décembre 2012 de six chaînes gratuites en clair sur la TNT ne se produit pas au meilleur moment. Et la modicité des droits tirés de l'exploitation des œuvres en ligne ne permet pas d'imaginer des revenus de substitution.
Par ailleurs, l'Europe n'envoie pas de signaux très encourageants. Un projet de directive sur la gouvernance des sociétés de gestion collective, élaboré par le commissaire français Michel Barnier, viendra sans doute d'ici un an ou deux, imposer à la France ce que celle-ci a déjà mis en place de son propre chef, à savoir un contrôle rigoureux de nos activités, en l'occurrence par la Commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits. Excellente chose que ce contrôle car personne n'a rien à cacher. Mais Bruxelles doit aussi admettre une fois pour toutes que la gestion collective est un système pertinent au service des auteurs qui fait chaque jour ses preuves. Or la moitié de la Commission, semble-t-il, se complait dans un procès en sorcellerie contre le droit d'auteur. Ce doit être vrai quand on voit sur un autre dossier, celui de la copie privée, l'écho donné à ceux qui dénoncent les rémunérations « trop » élevées établies dans l'Hexagone. Au nom de quoi l'harmonisation devrait-elle se faire par le bas ? Heureusement, M Barnier a réussi à obtenir une sorte de moratoire repoussant à 2014 dans le cadre de « Licences for Europe » l'éventuelle remise à plat du système du droit d'auteur dans l'Union.
D'ici-là formulons le vœu que la Scam puisse traverser le mieux possible la période actuelle faite, reconnaissons-le avec humilité, d'incertitudes et d'aléas. Soyez assurés, en toute hypothèse de l'engagement de l'ensemble des collaborateurs de la société pour assurer au quotidien le meilleur service possible aux auteurs.

Hervé Rony

2012 : l'essentiel

Les accords et les négociations avec les exploitants

- La gestion des droits des journalistes a connu une avancée appréciable avec la signature de l'accord AFP consacrant d'une manière générale la qualité d'auteur des journalistes de l'agence de presse, quel que soit leur secteur d'activité, ainsi que deux accords LCP-Assemblée nationale et Public Sénat. Enfin, début 2013, le dispositif contractuel mis en place pour les journalistes de France Télévisions a été complété rétroactivement concernant les échanges de sujets de magazine au sein du groupe.
- Les négociations se sont poursuivies avec les opérateurs de télécommunication, les groupes TF1 et M6 pour leurs activités en ligne ; du moins WAT est venue rejoindre des plateformes déjà couvertes par un accord Scam-SACD-ADAGP. Les négociations menées avec Arte et Radio France en vue d'un contrat « média global » connaîtront leur couronnement début 2013. Enfin, quelques accords notables sont à signaler en VOD à l'unité (Touscoprod, Google Vod, I-tunes Vod).
- De nouveaux contrats de représentation réciproque ont été signés pour les œuvres audio-visuelles : DAC/ Argentores (Argentine), DAMA (principaux diffuseurs espagnols), SSA (actualisation du contrat avec extension aux exploitations en ligne)…

Par ailleurs, la fin du contentieux TPS-Canalsat est une bonne nouvelle ; il opposait depuis presque dix ans les producteurs à Canal Plus Distribution et, par effet de ricochet, mettait en cause les apports de droits faits aux sociétés d'auteurs de l'audiovisuel.

La défense des intérêts des auteurs

- Les enjeux culturels dans l'élection présidentielle : avec comme slogan « Si la culture est chère, essayez donc l'ignorance ! » la Scam a formulé dix recommandations à l'intention des candidats. Elle s'est également associée à la SACD via un site internet dédié : www.culture2012.org pour interpeller les candidats et l'ensemble du monde politique.
- À la rentrée 2012, le Président de la République a mis en place la mission « Culture – Acte 2 », confiée à Pierre Lescure. La Scam a pu exposer le point de vue des auteurs avec quatorze propositions pour le développement de l'offre culturelle en ligne (chronologie des médias, exclusivités, aides…), la responsabilisation des intermédiaires sur Internet, davantage de pédagogie des utilisateurs, le renforcement de l'audiovisuel public, le maintien d'un système de réponse graduée contre les usages illicites.
- Copie privée : les importateurs de matériels de copie ont continué leur offensive en déposant une question prioritaire de constitutionnalité contre la loi de fin décembre 2011 visant à préserver la continuité de la perception. Son rejet ne les a pas laissés dépourvus puisqu'ils ont alors démissionné de la « commission L.311-5 CPI » pour paralyser son fonctionnement, ce qui n'a pas empêché l'adoption de nouveaux barèmes, fruit de concessions réciproques. La commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale s'emparait du sujet fin novembre pour relancer le dialogue mais c'était sans compter avec les tentatives de récupération politique des démissionnaires rejoints par l'UFC-Que choisir. Pendant ce temps, le Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA) prenait les devants, en Europe, pour considérer que l'exception de copie privée avait vocation, en l'état actuel, à s'appliquer à certains services d'informatique dans les nuages (« cloud »).

2012
l'essentiel

• Répertoire de l'audiovisuel

- La Scam a été très offensive sur l'augmentation de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance). Après avoir milité en 2009 pour la suppression de la publicité en soirée et sa compensation par l'augmentation de cette contribution, elle en a fait son cheval de bataille à l'issue du colloque *Auteurdevue*, fin septembre, adressant aux parlementaires, membres du gouvernement et monde institutionnel, une plaquette « Brisons le tabou de la redevance » préconisant + 17 € hors inflation sur 5 ans (5 € la 1re année) ainsi que l'assujettissement des résidences secondaires et de tous les terminaux pouvant recevoir la télévision. La Scam a été entendue. Elle a salué l'augmentation de 4 € hors inflation et espère un plan de revalorisation sur 5 ans pour combler en partie l'écart avec ses principaux partenaires européens.

- Le rapport rendu au ministre de la Culture en mars sur la situation du documentaire en France a donné lieu à concertation pour réformer l'aide automatique du CNC au documentaire de création. Au Sunny Side of the doc, la Scam a avancé des modalités de valorisation des aides fondées sur des critères objectifs, avant de se joindre à l'Uspa, dont les modalités de valorisation, plus concentrées, poursuivent les mêmes objectifs : favoriser la création et l'emploi. La concertation se poursuit.

- Dans la foulée de son « État des lieux du documentaire » élaboré en 2011, la Scam a ouvert une négociation avec les syndicats de producteurs sur la normalisation des rapports auteurs/producteurs notamment sur les contrats, qui a conduit à la signature de la Charte des usages professionnels des œuvres relevant du répertoire de la Scam, avec Addoc, la SRF, le Spi et le Satev. Plusieurs usages ont été entérinés (médiation, fourniture obligatoire d'un exemplaire de l'œuvre) et des avancées ont été obtenues (communication du plan de financement et du coût définitif de l'œuvre). Une commission de suivi se réunira une fois par an pour envisager de nouvelles améliorations.

- Sous l'égide du CSA, la Scam a signé avec la SACD et les chaînes de télévision une charte sur les annonces anticipées de programme. Elle a participé aux travaux sur la régulation de la télévision connectée et a été auditionnée à plusieurs reprises par le Parlement sur divers sujets (rachat de Bolloré Média par le groupe Canal Plus, bilan des décrets sur les obligations de production). Elle a en outre signé des conventions sur les obligations de production des nouvelles chaînes HD1 et RMC découverte.

- Au plan social, la Scam a travaillé sur la formation continue des artistes-auteurs au sein de l'Afdas et participé activement à la définition de ses modalités de financement, gouvernance et fonctionnement. Elle sera membre du conseil de gestion. Les premières cotisations sont prélevées sur les versements aux auteurs depuis le 1er juillet 2012. Par ailleurs, afin d'affermir la situation des réalisateurs, la Scam a réclamé l'extension de la convention collective du cinéma de janvier 2012 et reçu les différents acteurs de la négociation. Elle n'est pas moins attentive à une réforme éventuelle de l'assurance chômage des intermittents. En outre, elle a organisé une journée d'information sur la retraite, avec l'Agessa et l'Ircec. La manifestation a accueilli plus d'une centaine d'auteurs et autant la suivaient sur Internet. La Scam envisage une réforme des modalités de recouvrement des cotisations pour la retraite des auteurs et un renforcement de sa couverture.

- Enfin comme chaque année, les juristes sont intervenus dans les écoles de l'audiovisuel et les cycles de formation pour initier et sensibiliser les futurs auteurs : LGPA (université de Paris Est Marne la Vallée), ESEC (Paris 12), ICN (Nancy), la Flec (Montreuil), Lille (club de la presse)…

• Répertoire de l'écrit

- **Le contrat d'édition à l'ère du numérique :** les travaux de la commission spécialisée du CSPLA ont abouti en juin à un constat de désaccord, les négociations entre le conseil permanent des écrivains (CPE) et le syndicat national de l'édition (SNE) achoppant sur deux points essentiels : la réversibilité de la résiliation du contrat d'édition, faute d'exploitation permanente et suivie de l'un des supports – écrit ou numérique ; la rémunération des auteurs pour des modèles économiques inexistants lors de la signature du contrat. Le ministère de la culture a souhaité néanmoins la poursuite, sous son égide, du travail de médiation du Pr Sirinelli, en vue de présenter un projet de réforme du code de la propriété intellectuelle au printemps 2013 (limité au seul Livre). La Scam a été désignée comme membre de la délégation du CPE, en raison de sa représentativité.
- **Les œuvres orphelines et indisponibles** sont des œuvres protégées par le droit d'auteur mais dont les auteurs ne sont pas connus/ne peuvent être contactés pour autorisation. De ce fait, elles ne peuvent être exploitées et restent inconnues du grand public.

Au niveau national : la pénétration du numérique ébranle les soubassements économiques et juridiques de la « chaîne du livre », mettant en lumière les enjeux de la numérisation des œuvres du domaine public ou de celles encore protégées. La France a érigé en priorité nationale la maîtrise de la conservation et de la numérisation de son patrimoine culturel. Fruit de deux ans de discussions, la loi sur les livres indisponibles du XXe siècle (mars 2012) permet la numérisation et la diffusion commerciale d'un corpus d'environ 500.000 livres des collections du dépôt légal de la BNF – épuisés pour des raisons de faible rentabilité économique mais encore sous droits.

Au niveau européen, la directive du 25 octobre 2012 sur certaines utilisations autorisées des œuvres orphelines prévoit d'autoriser certains organismes à vocation culturelle (bibliothèques, établissements d'enseignement, musées, archives…) à utiliser des œuvres orphelines après une recherche sérieuse mais infructueuse des titulaires de droits. Il s'agit uniquement de mises à disposition du public et actes de reproduction (numérisation) liés à leur mission d'intérêt public, pour lesquels des recettes peuvent être perçues exclusivement afin de couvrir les frais de numérisation et mise à disposition. Par ailleurs, les États membres veillent à ce que le titulaire des droits sur une œuvre orpheline puisse mettre fin à ce statut à tout moment et bénéficier d'une compensation équitable. Les États ont jusqu'au 29 octobre 2014 pour transposer ce texte mais en France la loi sur les œuvres indisponibles, lorsque sont concernées des œuvres dont les droits sont orphelins, aura préséance sur la directive. En France, les seules œuvres orphelines régies aujourd'hui par une loi spécifique sont les livres.

Les enjeux européens

La Scam a été très active au sein de la SAA (Sociétés des Auteurs Audiovisuels).

• La proposition de directive sur la gestion collective des droits (11 juillet 2012) : si l'on ne peut que souscrire à l'ensemble des grands principes que ses rédacteurs entendent promouvoir (transparence, bonne gouvernance des SPRD), le texte, caractérisé par un luxe de prescriptions d'ordre infra-législatif détaillées jusqu'à l'absurde après une très longue gestation par la Commission, pèche sur de nombreux points :
- méconnaissant le caractère coopératif et mutualiste des sociétés d'auteurs, il prétend les assujettir « en force » à la directive Services, organise minutieusement la protection des créateurs à l'encontre même de leurs sociétés, alors qu'il en exempte les agents commerciaux ;
- au mépris des principes de subsidiarité et proportionnalité censés gouverner l'intervention législative européenne, la proposition ignore les régimes déjà éprouvés de contrôle des SPRD mis en place dans certains Etats au risque d'une redondance aussi coûteuse qu'infondée ;
- oublieux de la spécificité des marchés sur lesquels s'enracinent les filières musicale, audiovisuelle et autres, le texte impose un régime uniforme. Il nie tout simplement les particularismes nordique (licences collectives étendues) ou anglo-saxon (proche des guildes américaines).

• La médiation Vitorino sur la rémunération pour Copie privée s'est achevée fin janvier 2013 sur une série de recommandations très déséquilibrées qui satisfont les importateurs et industriels de l'électronique mais qui, si elles devaient être intégrées dans la législation communautaire, ne manqueraient pas de déstabiliser en profondeur les mécanismes nationaux de copie privée, et de porter préjudice aux titulaires de droits autant qu'aux consommateurs. La commission des affaires juridiques du Parlement européen a commandé à l'eurodéputée Françoise Castex une analyse du rapport Vitorino.

• Licences for Europe vs/refonte du DA européen : alors qu'un mouvement radical visant à la refonte du droit d'auteur européen semblait ne pouvoir être contenu, la commission s'est finalement ralliée à une démarche pragmatique avec l'initiative « Licences for Europe » lancée par le commissaire Barnier et soutenue par le président Barroso. Il s'agit de démontrer qu'un dialogue ouvert entre l'ensemble des intéressés est de nature à dégager des solutions à un certain nombre de problèmes identifiés, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle législation et de nouvelles exceptions comme le réclament des utilisateurs de tous bords et leur porte-parole zélé, Mme Kroes. La commission poursuit néanmoins son inventaire des points susceptibles de justifier une réforme législative à l'horizon 2014 au plus tôt.

Les auteurs de la Scam

Au cours de l'année 2012, 1.701 nouveaux auteurs ont rejoint la Scam (soit une progression de 24 % par rapport à 2011), dont 72 % du secteur audiovisuel, 20 % de la radio, 13 % de l'écrit, 1 % de l'image fixe, portant ainsi le nombre d'associés à 33.208.
La Scam compte parmi ses membres 495 associés canadiens et 2.246 associés belges.

Les actions de prospection menées par le Pôle relations auteurs ont permis l'adhésion de 303 auteurs, soit 18 % des nouveaux associés en 2012.

Ventilation des membres par grade et répertoire

	Sociétaires	Sociétaires Stagiaires	Adhérents	Total	%
Audiovisuel	4.036	3.593	14.389	22.018	**71 %**
Radio	834	851	2.831	4.516	**15 %**
Écrit	1.359	984	1.659	4.002	**13 %**
Images fixes	108	69	96	273	**1 %**
Total	**6.337**	**5.497**	**18.975**	**30.809 ***	

***hors décédés et démissionnaires, soit au total 33.208 associés**

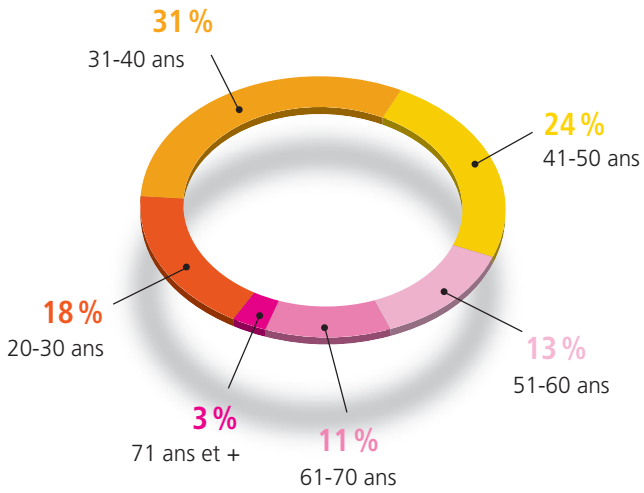

Les nouveaux membres par tranche d'âge

Les auteurs par répertoire et par type de droits perçus

Indépendamment du collège attribué lors de l'adhésion, la plupart des membres de la Scam reçoivent des droits d'origines diverses témoignant ainsi du caractère pluridisciplinaire des auteurs.

Collège	Nature des droits				
	Télévision	Images fixes	Radio	Écrit	Divers
Télévision	18.059	156	867	4.675	18.115
Images fixes	83	266	2	118	267
Radio	707	24	2.935	1.450	3.418
Écrit	451	84	402	3.582	3.566

Les actions culturelles

2012 est marquée par l'inauguration de la Maison des Auteurs. Si depuis 1999 existait la Salle Charles-Brabant, il manquait un espace de rencontre, de travail, pour les auteurs. Une salle de lecture, de documentation, pour se rencontrer, encourager les collaborations, développer les projets, faire vivre les œuvres, visionner, et même filmer. Ce lieu, ouvert tous les jours de la semaine de 14 à 20 heures fait de « l'avenue Vélasquez » un domaine complet, réservé à la création.

L'article L.321-9 du code de la propriété intellectuelle impose aux sociétés de perception et de répartition des droits de consacrer 25 % des produits de la redevance pour copie privée à des actions d'aide à la création, à la diffusion et à des actions de formation des artistes. A ces sommes viennent s'ajouter des droits n'ayant pu être répartis au terme de dix ans. Dans l'accomplissement de cette obligation, la Scam valorise l'ensemble de son répertoire, composé des œuvres documentaires, de l'audiovisuel, de la radio, de l'écrit, du journalisme, du multimedia et des images fixes.
La Scam aura consacré 1.374.100 € aux actions culturelles pour la période allant de juin 2012 à mai 2013.

Les aides à la création : Brouillon d'un rêve

Malgré le caractère variable des ressources de la copie privée, le conseil d'administration a toujours souhaité maintenir ou augmenter le financement de cette haute mission culturelle : aider la création. En 2012, la dotation de 588.500 € soit 42,83 % du budget de la politique culturelle, irrigue l'ensemble des répertoires, l'audiovisuel pour une large part, le sonore, l'écrit, l'image fixe, le journalisme, l'art numérique, l'institutionnel et le multimedia.

• **L'audiovisuel.** est doté du plus fort budget, soit 451.000 €. Ce dispositif privé a permis à 788 projets de documentaires de création ou essais, de bénéficier d'une bourse. Le pourcentage de films terminés est élevé, 69 % de films dont 57 % télédiffusés, 11 % sortent en salles, 22 % en circuits indépendants et bibliothèques, 10 % en DVD, internet et diffusions diverses.
• **La radio** encourage essais et documentaires de création sonores. À ce jour, 137 projets ont reçu un soutien et deux-tiers d'entre eux ont été diffusés.
• **L'écrit** accueille les œuvres littéraires. 30 soutiens ont été attribués ; un tiers des ouvrages a été publié.
• **L'art numérique et la bourse Pierre Schaeffer :** 107 projets sont aidés à ce jour, 77 % d'œuvres réalisées.
• **Les images fixes :** 11 projets aidés, 27 % d'œuvres exposées.
• **L'institutionnel :** une aide aux documentaires sur le monde du travail et de l'entreprise. 22 soutiens, 36 % de réalisations.
• **Les œuvres journalistiques :** depuis 2010, 22 projets aidés, 32 % d'œuvres publiées.
• **Le multimédia** encourage les écritures émergentes, web documentaires, web reportages, web photos, livres interactifs, films sur mobile, 3D relief, réalité augmentée, multimedia interactif, toutes utilisant des technologies numériques avancées et réunissant tous les collèges d'auteurs de la Scam. À l'heure actuelle, 12 projets sont soutenus par cette aide naissante.

Les prix et les Étoiles de la Scam

• Les Prix

Chaque année, la Scam remet une vingtaine de prix et trente Etoiles. Qu'il s'agisse d'œuvres unitaires ou d'une carrière d'auteur, la sélection est conduite par un groupe de travail composé d'auteurs puis par des jurys indépendants. Cette mise en lumière des œuvres marquantes permet aux auteurs confirmés d'être salués par leurs pairs et aux plus jeunes de gagner en notoriété. Le *Prix des auteurs* salue une personnalité qui, par son combat, défend le partage culturel, le droit des auteurs. Co-géré par la Scam, le prix Philippe Caloni couronne un journaliste pour son talent d'intervieweur. Le prix Roger Pic (doté par l'Association Scam Vélasquez) récompense le travail d'un photographe dont le portfolio fera l'objet d'une exposition avenue Vélasquez. Depuis 1984, la Scam gère également l'association du Prix Albert Londres.

En remettant certains prix hors les murs, la Scam marque sa politique dans différents milieux de diffusion : ainsi le Prix international de la Sam est remis au Cinéma du réel, le Prix Joseph Kessel à Étonnants Voyageurs, le Trophée Télévision Grand format à Bayeux.

• Les Étoiles

Les Étoiles de la Scam récompensent, chaque année, trente œuvres retenues pour l'originalité de leur démarche, leurs qualités formelles et la singularité de leur regard. Choisies par un jury indépendant d'auteurs – présidé en 2012 par Marcel Trillat – ces œuvres télédiffusées au cours de l'année précédente reflètent l'étendue et la diversité des répertoires de la Scam : documentaires, reportages, séries, œuvres d'art numérique et institutionnelles. Les Étoiles apportent aide financière et encouragement aux auteurs.

Cette année, le classement des diffuseurs place France Télévisions en première position avec 48 % des œuvres primées. Arte affiche une baisse avec 20 %. La 3e place revient au Groupe Canal + avec 13 %. Les diffusions sur les chaînes du câble progressent et représentent 15 %.

39 % des Étoiles ont été programmés à la télévision entre 20 h et 22 h, 41 % entre 22 h et minuit. 3 œuvres ont été programmées après minuit.

Un public toujours plus nombreux assiste à la journée « marathon » de programmation des trente films au Forum des images. Les extraits des 30 œuvres sur le site de la Scam, la réalisation d'une bande annonce, le palmarès accessible sur les postes de consultation du Forum, un partenariat avec *Télérama* et *À Nous Paris* ont contribué à ce succès et situent désormais cette manifestation dans les grands rendez-vous du documentaire de l'année. (Palmarès des Prix et des Etoiles sur www.scam.fr).

Les manifestations

• Audiovisuel

Daniel Karlin, lauréat du prix de l'ensemble de l'œuvre 2011, a conçu un ensemble de soirées, à la manière d'un cycle de *master classes*, illustrées par des films et se répondant l'une l'autre. Lors de cette programmation, auteurs, journalistes et invités ont été conviés à réfléchir sur *le temps dans le documentaire, filmer un sujet sur plusieurs décennies, l'intime et le reportage, la censure à la télévision, L'œil du témoin* (un hommage à Claude Massot), l'importance du regard (les prisons).

Plusieurs soirées audiovisuelles ont mis à l'honneur diverses « écoles » documentaires : ainsi, le 21 décembre, lors du *Jour le plus court*, le documentaire syrien dans son actualité tragique, avec la complicité de deux auteurs syriens membres des collectifs Kayani et Abounaddara.

La mémoire télévisuelle avec deux hommages, l'un à Claude Santelli avec son portrait de Samson François (édité en DVD par l'association Scam-Vélasquez), l'autre à Don Foresta et ses premiers essais de communication en réseau.

Enfin, à travers la projection de deux films de Frédéric Laffont, une soirée a réuni les auteurs sur la question du film de commande, de son écriture, de sa liberté.

• Écrit

Re-découvrir l'humour particulier d'Alexandre Vialatte le romancier, chroniqueur, journaliste, fut le privilège de tous ceux qui s'étaient pressés à la soirée du 12 janvier 2012 en partenariat avec le *Groupe Centre France La Montagne*. Et, avec la Maison des écrivains, au Petit Palais, nous avons écouté la voix de Pierre Dumayet en compagnie de Pierre Alechinsky, Rober Bober, Daniel Pennac, Kathleen Evin… qui l'évoquèrent avec talent. Enfin, trente ans après la disparition d'Aragon, les auteurs de la Scam ont retrouvé le grand écrivain, grâce à un montage d'extraits de *Dits et non-dits*, la série réalisée par Raoul Sangla.

• Radio

La très fameuse Nuit de la radio a balladé ses sons truculents et surprenants, toujours passionnants, à Paris, sous les étoiles de Lussas, dans les embruns de Brest. Sur le thème *Ça ira mieux demain*, le programme remontait le cours du temps des aspirations des générations passées, comme un appel aux dieux de l'optimisme.

Les actions culturelles

• Les forums

Les auteurs réfléchissent et se parlent… grands entretiens, débats, rencontres culturelles à Paris et chez nos partenaires : au Fipa, deux débats, *Les Nouvelles écritures* et *Culture et médias* dans la perspective de l'élection du président de la République. Ce dernier thème, préparé par la SACD et la Scam, était animé par Hervé Rony, en présence d'Aurélie Filippetti, devenue ministre quatre mois plus tard.

Au Cinéma du Réel. Lors d'une rencontre intitulée *Regards sous influences*, les auteurs ont mesuré l'impact de l'héritage culturel sur l'inspiration de l'auteur… Au Sunny Side of the Doc, une conférence de presse destinée aux professionnels et aux journalistes *Le point de vue des auteurs de documentaires, acte II de l'exception culturelle* et une réflexion sur le système d'aide à la production ont réuni des professionnels de toutes catégories, de toutes les régions.

Au Figra, avec *Campagne électorale 2012 : info et intox*, la Scam s'interrogeait sur les rapports étroits de la communication et du journalisme.

Ouverte aux échanges avec d'autres institutions, la Scam s'est associée au *Centquatre* à *Futur en Seine*, et à la *Gaité Lyrique* pour présenter l'univers de son film Scam 3D, une sélection de courts métrages, son Prix d'art numérique 2012 et l'œuvre de Cécile Babiole, lauréate de la Bourse Pierre Schaeffer.

Avec la Sacem, la SRF et Périphérie, la Scam a initié une rencontre entre réalisateurs et compositeurs de musique pour réfléchir ensemble à la chaîne de la création du film et de sa musique.

Deux rendez-vous importants sur le documentaire historique : aux Rendez-Vous de l'Histoire de Blois, sur les questions soulevées par la narration « *à deux voix* », celle de l'historien et celle du cinéaste, puis au Festival du Film Historique de Pessac, sur la colorisation des archives et des films.

Le soutien des festivals

La Scam a noué des liens de collaboration avec de nombreux festivals parmi lesquels le Fipa, Lussas, le Cinéma du Réel, Sunny Side of the doc, ou Longueur d'ondes… les festivals d'histoire à Blois ou à Pessac, le festival Pariscience, des festivals de littérature comme Etonnants voyageurs, et à présent, le Marathon des mots. Elle soutient des manifestations permanentes valorisant le documentaire tout au long de l'année : Documentaire sur grand Ecran, Vidéo les Beaux Jours, Le Mois du Film documentaire et bien d'autres. Elle accompagne fidèlement des associations professionnelles telles que l'Arbre, Acid, Doc Ouest et, enfin, la Maison des Journalistes qui accueille et protège ceux qui écrivent au prix de leur vie…

Une trentaine de partenariats établis entre la Scam et divers acteurs de la culture, *les voyages d'auteurs*, ont permis à presque 150 auteurs d'accompagner et de présenter leurs œuvres.

L'action sociale

L'action sociale de la Scam comporte deux volets :

• Un fonds de solidarité permettant une assistance sociale aux auteurs

Ce fonds permet d'aider ponctuellement les auteurs qui en font la demande, après approbation de la commission des affaires sociales et du conseil d'administration. En 2012, la Scam a aidé dix-neuf auteurs pour un montant de 29.210 €, soit une moyenne de 1.537 €. Le nombre de bénéficiaires est en hausse par rapport à l'année 2011 (quatorze bénéficiaires), et le montant moyen est plus faible (1.821 € l'année précédente).

• Le versement d'une pension aux auteurs

Pour bénéficier de cette allocation, l'auteur doit impérativement remplir trois conditions :

- être membre de la Scam depuis au moins 20 ans
- être âgé de plus de 65 ans
- enfin, avoir reçu de la Scam des droits ayant atteint un certain niveau, apprécié par application du taux de 6,5 % aux trois meilleures années de droits actualisés perçus par l'auteur, dont le produit ne doit pas être inférieur à 183 €.

Le versement de la pension est annuel et son montant ne saurait être inférieur à 183 € ni supérieur à 3 659 €.

En 2012, la Scam a attribué 1.307.258 € au titre de la pension à 1.227 bénéficiaires (+ 13 %). Le montant moyen attribué est de 1.065 €.

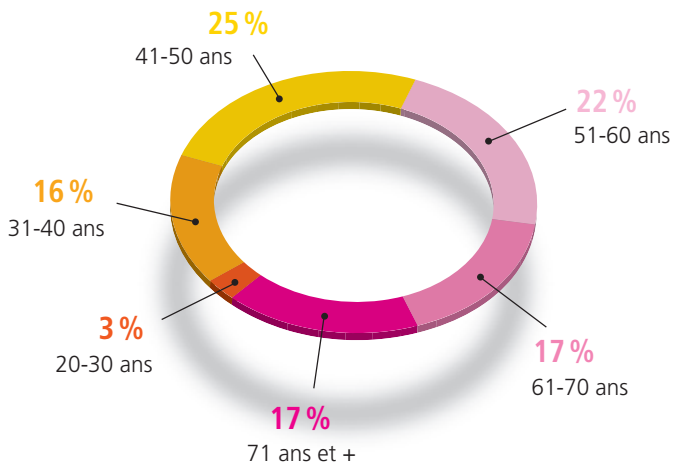

Pyramide des âges

D'autre part, depuis le 1er juin 1987, les auteurs de la Scam peuvent souscrire à une mutuelle dont le détail des prestations et cotisations est disponible sur l'Espace auteur sécurisé (https://auteur.scam.fr) ou sur demande. Courant 2013, cette offre sera complétée par de nouveaux contrats qui tiendront compte notamment des nouvelles technologies et avec des options plus adaptées aux différentes tranches d'âges de nos membres. Ces nouveaux contrats sont le fruit de négociations avec notre partenaire afin d'obtenir de bonnes prestations pour des cotisations progressives et concurrentielles.

En plus de ce volet social, le conseil d'administration peut décider d'accorder une aide judiciaire individuelle dans le cadre de litiges portant sur la défense du droit d'auteur. En 2012, le conseil d'administration a accordé une aide totale de 8.868 € à six membres de la société.

ACTION SOCIALE (Période du 01/01/12 au 31/12/12)

Pensions	1.307				
Fonds de solidarité	29		**Prélèvement sur les diffusions (1,65 %)**	1.327	
Charges d'action sociale		**1.336**	**Produits d'action sociale**		**1.327**
			Déficit reporté sur excédents antérieurs		**9**

Montant en milliers d'euros

Chiffres et Tendance(s)

par Sylvain Gagant, Directeur général adjoint

S'inscrivant dans la continuité de l'analyse faite sur cette même page à l'occasion du rapport d'activité 2011, on constate cette année encore que l'approche de la Scam sur l'évolution du secteur des médias est pertinente et lui permet d'anticiper les évolutions auxquelles elle doit faire face.

La télévision conserve son caractère attractif et reste l'un des principaux vecteurs de l'offre audiovisuelle. En parallèle, la multiplication de nouveaux services vient enrichir l'offre et ainsi l'exposition des œuvres des auteurs, ce dont on ne peut que se réjouir à condition que leur rémunération en soit valorisée.
Les éditeurs ont bien perçu ces enjeux, enrichissant leurs programmes par des extensions délinéarisées de toutes formes.
L'arrivée des industriels sur le marché des services embarqués (télévision connectée) n'a pas, comme annoncé à travers différentes études, perturbé profondément les usages.
Toutefois, ces nouveaux acteurs de l'univers de l'industrie doivent faire l'objet d'une grande attention, ces derniers pourraient voir leurs ambitions évoluer vers des offres plus conséquentes et concurrencer, de ce fait, les fournisseurs d'accès internet (FAI).
Le haut débit mobile, renforcé par l'arrivée prochaine de la 4G, d'une rapidité d'accès équivalente voire supérieure à l'ADSL 2+, va ouvrir le chemin vers la consommation audiovisuelle en tous lieux accentuée par l'utilisation des tablettes dont les ventes ont connu un extraordinaire essor en 2012.

La Scam traite désormais 160 chaînes de télévision et 400 radios grâce à l'optimisation de l'analyse des diffusions. Ces investissements lui permettent d'aborder sereinement l'arrivée des 6 nouvelles chaînes de la TNT dans un périmètre budgétaire maîtrisé.

De même, la Scam poursuit chaque année ses efforts afin de répartir au plus vite les droits revenant à ses membres dont la conséquence directe a été de générer un excédent de gestion historiquement élevé de 1,8 M€.

Grâce à ses outils de prévision, la Scam est aujourd'hui en mesure d'évaluer plus finement les tarifs initiaux des chaînes de télévision, notamment historiques. Les auteurs bénéficient alors plus rapidement de l'intégralité des droits qui leur reviennent pour ces exploitations.

Faits marquants, on constate une importante évolution des montants en provenance des chaînes de la TNT, sous l'effet conjugué des signatures de contrats généraux, de l'augmentation des chiffres d'affaires publicitaires et de la progression de la présence des œuvres des répertoires de la Scam.

Forte d'un répertoire sonore riche et très présent sur les antennes de Radio France, la Scam, après avoir négocié une revalorisation de sa part intersociale l'année passée, en constate les effets avec une progression de 19 % du montant versé en 2012 au titre des diffusions 2011.

Montant des droits répartis en 2012 : + 10 %

La Scam retrouve un équilibre dans le rapport perception/répartition qui avait été perturbé ces dernières années par des régularisations tardives portant sur d'anciennes périodes.

Dans un contexte économique difficile, la Scam maintient un niveau de perception élevé : 97 M€ en 2012, soit un niveau équivalent à 2010 et très légèrement inférieur à 2011 (- 2,08 %).
Il ne faut toutefois pas négliger la forte pression concurrentielle qui s'exerce sur les chaînes de télévision historiques, qui représentent aujourd'hui une part prépondérante des perceptions. Un marché publicitaire morose et des ressources publiques amoindries laissent craindre une tendance baissière.

Par ailleurs, les négociations complexes avec les fournisseurs d'accès à internet, qui se font le relais des programmes télévisés, peinent à aboutir. Les discussions sont toujours en cours. Si l'année 2012 a connu un certain nombre de régularisations concernant le passé, elles sont loin d'atteindre les revendications des sociétés d'auteurs. Ces discussions se prolongent également au sujet des accès en mobilité proposés par ces mêmes acteurs pour leurs activités de téléphonie.

Enfin, les négociations se poursuivent sur les activités délinéarisées des chaînes privées, dont la télévision de rattrapage. Du côté des acteurs publics, un accord « média global» a été conclu en 2010 avec France Télévisions et l'aboutissement des discussions avec Radio France et Arte est attendu pour 2013.
En parallèle à la signature de ces contrats, la Scam met en place des outils de veille, de gestion et de répartition de ces droits « numériques ». En 2012, un nouveau bulletin de déclaration destiné aux œuvres interactives a été élaboré, répondant à leurs spécificités en termes de création et de diffusion.

En 2011, la Scam proposait son premier service de déclarations d'œuvres audiovisuelles en ligne. En 2012, plus de

6.000 œuvres audiovisuelles ont été déclarées via ce nouveau service ! Un véritable succès renforcé en fin d'année par l'ouverture de la déclaration en ligne pour les traductions.
En 2013, la Scam va poursuivre le développement des services aux auteurs en ouvrant la déclaration en ligne aux œuvres radiophoniques et « multi-déclarants ». La dématérialisation complète par signature électronique des documents de déclaration d'œuvre est à l'étude.

Enfin, en réponse à de nombreuses sollicitations, le conseil d'administration a voté l'arrêt de l'envoi systématique de la version papier des relevés de droits. À partir d'avril 2013, une alerte par courriel est adressée à chaque membre concerné par la répartition en cours, l'invitant à consulter son relevé sur son espace personnalisé sur internet (https://auteur.scam.fr).

En conclusion, 2012 s'est inscrite dans la parfaite continuité des actions engagées depuis quelques années. Meilleurs services offerts aux auteurs, présence systématique de la Scam là où les intérêts collectifs de ses membres sont en jeu, une veille permanente du paysage audiovisuel, des délais de répartition plus courts. Toutes ces actions ne demeurent possibles que grâce à la forte implication de chacun et au travail de tous.

Quelques chiffres…

Les œuvres déclarées

- 37.691 œuvres audiovisuelles ont été déclarées à la Scam en 2012 (36.768 en 2011), soit une augmentation de 2,51 %. L'essentiel des déclarations concerne les années d'exploitation 2011 et 2012.

- Au titre des diffusions 2011 mises en répartition en 2012, 1.249 auteurs ont déclaré au moins une œuvre radiophonique dans l'année, en augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente. 1.371 ayants droit dont 82 éditeurs d'œuvres littéraires ont bénéficié d'un paiement de droits en 2012, pour une diffusion radiophonique 2011.

- L'exploitation des œuvres littéraires concerne principalement les lectures radiophoniques ainsi que les droits de reprographie des œuvres non documentées, les droits de copie privée numérique et le droit de prêt.

- Pour les images fixes, la Scam recense fin 2012, 297.116 images fixes (+ 12 %) déclarées dans le cadre de la répartition des droits de reprographie et de la copie privée numérique.

L'analyse de l'exploitation

- 147.126 heures d'œuvres audiovisuelles ont été mises en répartition en 2012 au titre des diffusions 2011 soit une progression de 19,8 % par rapport à l'année précédente.

- Chaînes de télévision historiques
  13.336 heures ont été mises en répartition au titre des chaînes historiques (TF1, France 2, France 3, France 5, M6, Arte, Canal + Premium) soit une augmentation de 8 % par rapport à l'année précédente. Ces diffusions représentent 9 % du volume horaire total mis en répartition.

- TNT
  La Scam enregistre une progression de l'ordre de 23,5 % des heures analysées pour les chaînes de la TNT : 6.271 heures en 2012 au titre des exploitations 2011 contre 5.078 heures en 2011

- Autres chaînes (hors délégations belge et canadienne)
  127.519 heures traitées en 2012 (exploitations 2011), soit une progression de plus de 21 %.
  La Scam a réparti des droits concernant 12 chaînes supplémentaires par rapport à l'année dernière.
  Cette augmentation est aussi alimentée par la modification des règles de répartition de TV5 Monde à compter des diffusions 2011.

- 111.083 œuvres radiophoniques (ou participations à une œuvre) ont été analysées au titre des diffusions 2011 contre 106.771 l'année précédente. En termes de volume minutaire, le répertoire radiophonique atteint 54.390 heures de programmes en 2012.

La perception des droits

Perceptions 2012 :

97,14 M€

AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2012 : 64,46 M€ | Ant. à 2011 : 26,31 M€ + 3,85 M€ + 2,52 M€

Perceptions 2011 :

99,20 M€

AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2011 : 63,31 M€ | Ant. à 2011 : 29,18 M€ + 6,71 M€

Perceptions 2010 :

97,06 M€

AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2010 : 60,05 M€ | Ant. à 2010 : 37,01 M€

Évolution des perceptions et des répartitions*

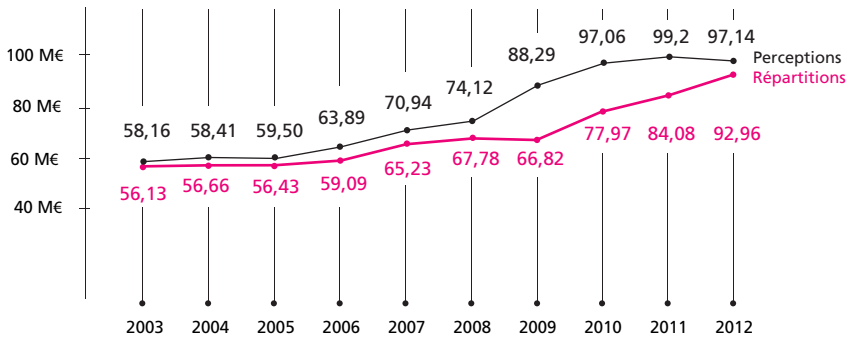

Avec un montant encaissé de plus de **97 millions d'euros**, les perceptions 2012 se composent à 66,35 % d'encaissements au titre des exploitations 2012, 27,08 % au titre des exploitations 2011 et 6,57 % au titre des exploitations antérieures.
En 2011, la ventilation était de 63,82 % au titre des exploitations 2011, 29,41 % au titre des exploitations 2010 et 6,76 % au titre des exploitations antérieures. En 2012, on constate donc une stabilisation des rattrapages sur les années antérieures et une accélération des encaissements sur l'année courante.

*

La répartition des droits

Répartitions 2012 :

92,96 M€

AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

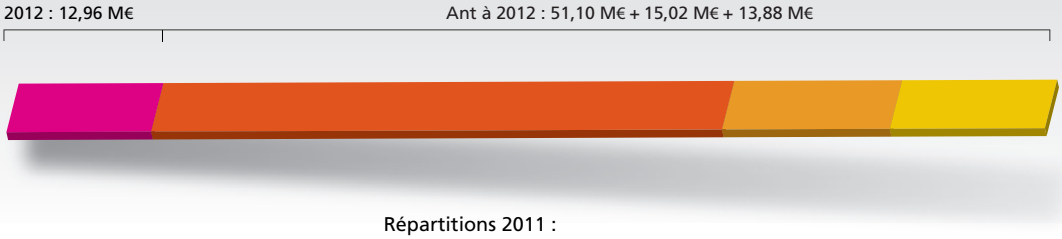

Répartitions 2011 :

84,08 M€

AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

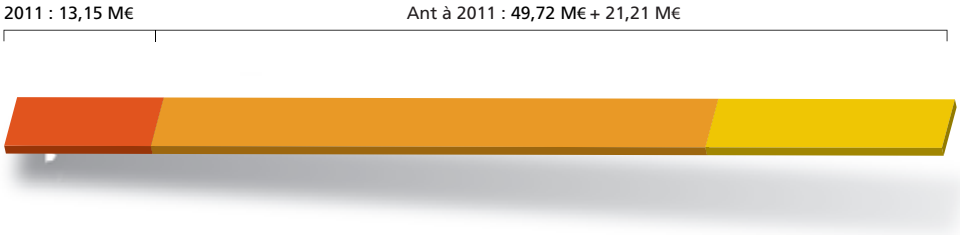

Répartitions 2010 :

77,97 M€

AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

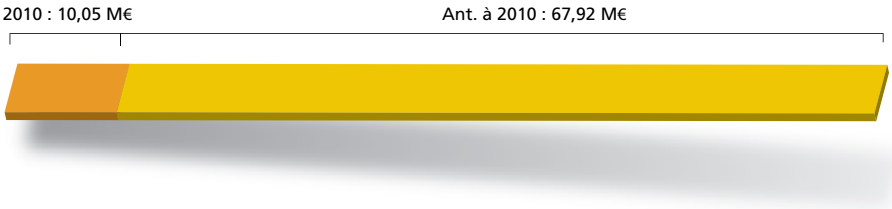

Perceptions et répartitions
au titre des exploitations de l'année 2012

Perceptions et répartitions
au titre des exploitations de l'année 2011

Perceptions et répartitions
au titre des exploitations de l'année 2010

Perceptions et répartitions
au titre des exploitations des années 2009 (et antérieures)

Avec près de 93 millions d'euros, la Scam augmente de plus de 10 % (8,9 M €) les sommes réparties aux auteurs.
Cette augmentation est essentiellement liée au versement des soldes 2008 et 2009 des chaînes reprises par les opérateurs qui ont intégré les régularisations tardives des FAI. Ainsi, la Scam a versé près de 14 M€ (15 %) pour les années N-3 et antérieures contre 5,6 M€ (6,6 %) en 2011.
Les sommes réparties au titre des années N, N-1 et N-2 restent globalement stables.

* La croissance des montants perçus a été de 31,06 %, alors que dans la même période les répartitions de droits ont progressé de 37,15 %, démontrant l'efficacité des actions menées.

La perception des droits

Ventilation des perceptions par origine des droits

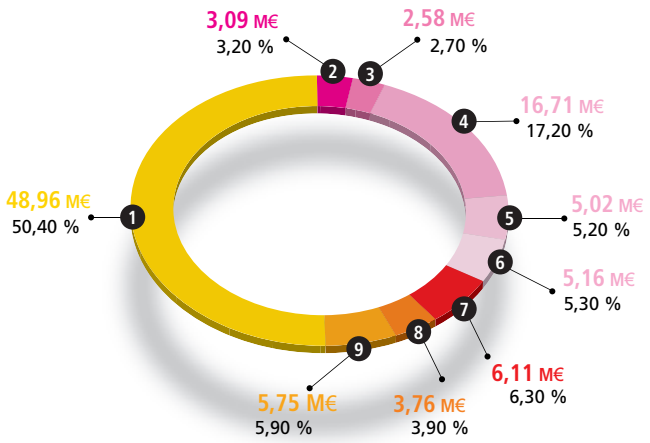

Évolution des perceptions 2011/2012
(en millions d'euros)

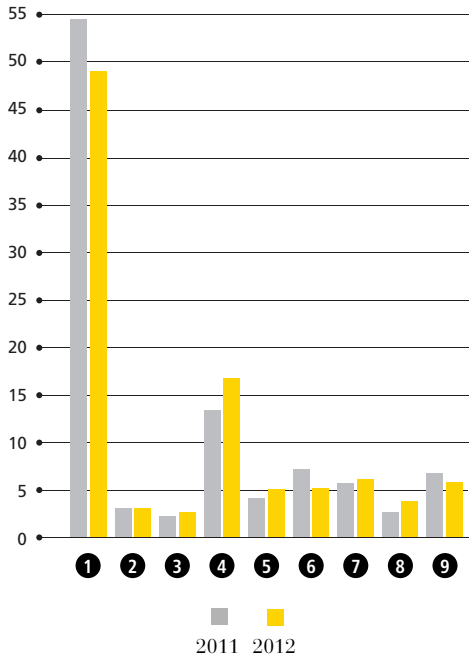

❶ **Chaînes historiques (Arte, France 2, France 3, France 5, Canal+, M6, RFO, TF1) :** la comparaison avec l'année précédente fait apparaître une baisse de 10 % des encaissements. Cependant, il faut rappeler qu'en 2011, les mêmes encaissements avaient progressé de plus de 14 % du fait de fortes régularisations. Par ailleurs, on observe une baisse des acomptes versés par FTV et M6 liée à la baisse prévisionnelle de leur chiffre d'affaires, ainsi qu'un décalage de règlement pour TF1 et Canal+ reporté sur 2013.

❷ **Autres chaînes nationales de la TNT gratuite :** légère augmentation des encaissements de 2,93 %.

❸ **Chaînes thématiques, diffusées par les opérateurs :** hausse globale de 18,5 % liée essentiellement à des régularisations sur certaines chaînes comme Planète, Teva, Paris première, Game One… des chaînes locales (depuis 2001) comme TL7, TV7 Bordeaux ou Vendée Image. Par ailleurs le chiffre d'affaires de TV5 a augmenté.

❹ **Opérateurs câble, satellite, ADSL :** la régularisation par Orange des perceptions au titre de la TV sur mobile et de la TV sur PC, ainsi que le paiement des soldes des années 2008 à 2010 ajouté à la régularisation du solde 2011 et des acomptes 2012 de SFR ont entraîné une progression de 25 % des encaissements. À contrario, on constate une baisse des encaissements pour les opérateurs câble et Canal Satellite en raison de l'évolution des offres proposées.

❺ **Chaînes radiophoniques (Radio France, RFI, RFO, RLPs) :** progression des encaissements de 23,5 % liée essentiellement à la renégociation du taux intersocial sur Radio France qui a entraîné des régularisations des perceptions 2011 et des acomptes 2012.

❻ **Gestion collective obligatoire (hors câble) :** baisse globale de près de 28 % par rapport à 2011, année d'encaissements exceptionnels (copie privée presse rétroactive à 2003).

❼ **Autres exploitations :** hausse de 8 % liée à la régularisation des droits pour les plateformes communautaires de 2007 à 2010, aux soldes 2008 et 2009 pour les journalistes INA et à une augmentation des droits vidéos de 34 %.

❽ **Étranger :** forte progression de 42 % liée à des régularisations rétroactives pour les Pays-Bas (câble 2007 à 2009), la Norvège (copie privée 2008 à 2010), la Pologne (divers droits 2000 à 2012), la Hongrie (câble 2007 à 2010), la Lituanie (câble 2008 à 2010), l'Allemagne (câble 2004 à 2012), la Suède (câble et copie privée 2007 à 2009) et la Finlande (câble et utilisation scolaire 2010 et 2011).

❾ **Délégations :** perceptions globalement en baisse de 14,3 %, notamment pour la Belgique - 9,4 % après un fort rattrapage en 2011 pour les droits câble antérieurs à 2008. Pour le Canada, baisse de 5 % liée pour l'essentiel à un décalage de règlement pour ARTV (reçu en 2013).

La répartition des droits

Ventilation des répartitions par origine des droits

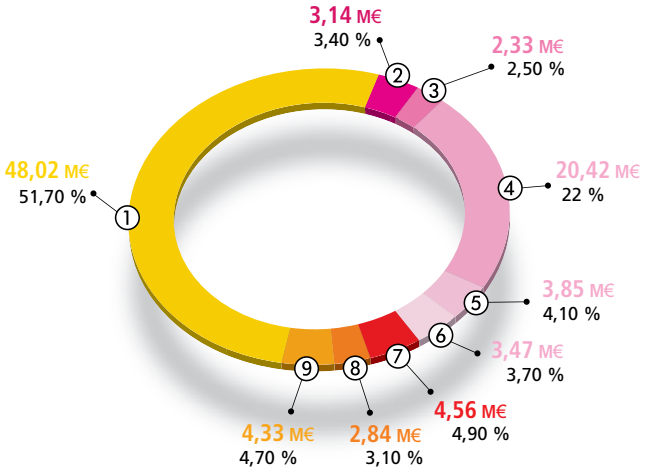

Évolution des répartitions 2011/2012

(en millions d'euros)

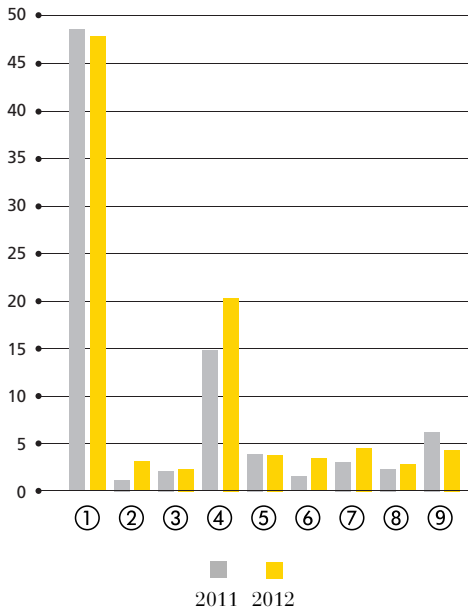

① **Chaînes historiques (Arte, France 2, France 3, France 5, Canal+, M6, RFO, TF1) :** baisse de 700 K€ (- 1,4 %). Une meilleure appréciation des tarifs prévisionnels a entraîné une diminution du volume des soldes 2010 (8,5 M€) , ainsi que pour 2009 et antérieures (480 K€). À contrario, les droits versés pour les diffusions 2011 sont en augmentation de 1,5 M€. Pour les diffusions du 1er trimestre 2012, le montant réparti (10,6 M€) reste stable par rapport à celui du 1er trimestre 2011.

② **Autres chaînes nationales de la TNT gratuite :** hausse globale de plus de 163 %, avec un montant réparti de 3,14 M€ qui représentent aujourd'hui 3,4 % du total réparti contre 1,4 % en 2011. Les soldes 2008 et 2009 représentent 50 % des droits versés. Les sommes réparties au titre des diffusions 2011 représentent l'autre moitié, soit environ 1,6 M€. Ce montant est en progression de plus de 77 % par rapport à 2011.

③ **Chaînes thématiques, diffusées par les opérateurs :** hausse d'environ 8 %. 574 K€ ont été versés pour les années 2009 et antérieures contre 433 K€ versés en 2011 pour les années 2008 et antérieures. Pour les diffusions 2011, le montant réparti est de 1,5 M€, similaire à celui versé en 2011 pour les diffusions 2010. Le montant réparti reste stable à 2,5 % du total.

④ **Opérateurs câble, satellite et ADSL :** hausse de 37,6 % liée au versement des soldes 2008 et 2009 (+ 6,8 M€) régularisant les perceptions des principaux opérateurs ADSL (Orange, Bouygues, Darty, Free). À contrario, le niveau des sommes versées pour l'année 2011 en 2012, par rapport à celles de 2010 en 2011, est en baisse de plus de 11 % (- 1,3 M€) en raison des renégociations en cours avec les principaux FAI. Le montant réparti au titre des opérateurs représente 22 % du total (18 % en 2011).

⑤ **Chaînes radiophoniques (Radio France, RFI, RFO, RLPs) :** baisse globale de 1,4 % (- 60 K€). Les montants répartis au titre de 2011 sur Radio France augmentent de près de 19 % grâce à la hausse du taux intersocial. Les montants versés pour RFI, RFO et les RLPs sont en baisse d'environ 20 %. Les soldes de 2010 et antérieures sont également en baisse de plus de 40 % (- 400 K€). Le montant réparti pour les chaînes radiophoniques représente 4,1 % du total (4,6 % en 2011).

⑥ **Gestion collective obligatoire (hors câble) :** hausse de 121 % liée au report du versement, sur 2012, de la copie privée pour les diffusions 2010. Le montant réparti représente 3,7 % du total (1,9 % en 2011).

⑦ **Autres exploitations :** hausse de 46 % liée principalement aux premières répartitions du contrat Journalistes INA, aux soldes 1997 à 2003 du contrat général INA et à plus de 666 K€ au titre des vidéogrammes (345 K€ en 2011). Le montant réparti représente 4,8 % du total (3,7 % en 2011).

⑧ **Étranger :** hausse de 21 %, notamment liée à l'amélioration des échanges avec les sociétés étrangères du fait de la mise en place de formats préconisés par la Cisac, induisant des régularisations sur des années antérieures.

⑨ **Délégations :** baisse globale de 31 %. Belgique, en 2011 avait été versé le rattrapage des opérateurs câble pour les années 2008 et antérieures (1,6 M€). Le montant réparti en 2012 est de 335 K€. Pour la RTBF, 2,2 M€ versés en 2011 (incluant les soldes 2009-2010) contre 1 M€ en 2012. Canada, les répartitions augmentent de 41 % (194 K€ en 2011, 273 K€ en 2012) avec l'apparition d'un nouveau diffuseur (Zeste) et l'augmentation des chiffres d'affaires des principales chaînes.

Sommes perçues en fonction du type de gestion

En 2012, la gestion collective volontaire a représenté 92,11 % des droits perçus par la Scam, la gestion collective obligatoire (reprographie, prêt public, copie privée et retransmission par câble intégrale et simultanée) représentant 7,85 %. La part de la gestion individuelle volontaire (œuvres de commande radiophoniques et audiovisuelles) est d'environ 0,03 %.

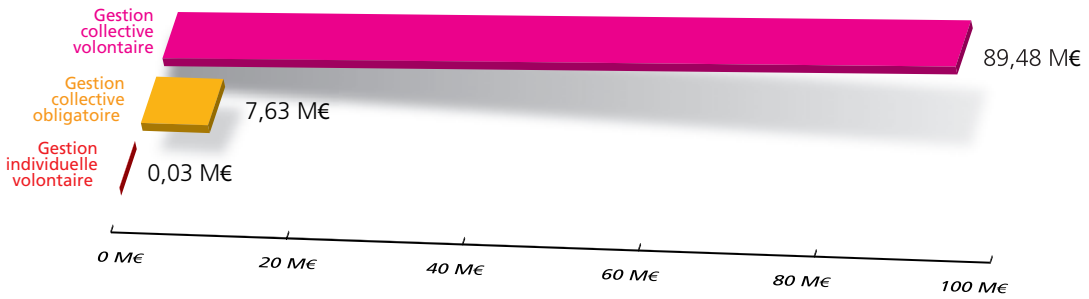

Sommes réparties en fonction du type de gestion

Pour les auteurs, la gestion collective volontaire de leurs droits représente une rémunération complémentaire qui peut être d'un montant appréciable, voire substantiel pour certains, comparativement à la gestion obligatoire, qui profite certes au plus grand nombre mais aboutit à des versements individuels nettement plus faibles. Cette vision purement « comptable » ne doit pas occulter la gamme de services qui est offerte par ailleurs gracieusement aux auteurs membres de la Scam (conseils juridiques et fiscaux, action culturelle et sociale, bourses brouillon d'un rêve, ateliers de sensibilisation au droit d'auteur, mise a disposition de la salle de projections, soirées de débats, Maison des auteurs, etc…).
Le montant réparti au titre de la gestion obligatoire a augmenté de 63 % (5,8 M€ au lieu de 3,6 M€ en 2011) mais ceci est uniquement dû au report en 2012 du paiement de la copie privée des diffusions 2010.

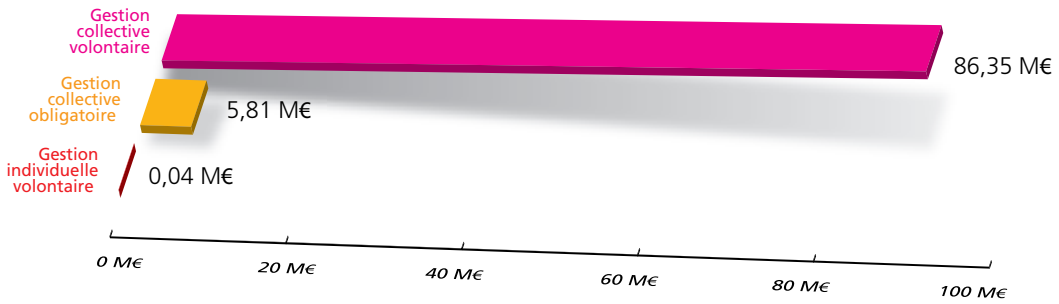

Analyse des sommes réparties aux ayants droit par montant

24.053 ayants droit (+ 4,8 %) ont bénéficié d'une répartition en 2012, contre 22.951 en 2011. Parmi eux :

- 15.523 ont reçu des droits de gestion collective volontaire contre 14.760 en 2011, soit 1,4 % de plus pour un montant global de 85 M€ contre 78 M€ en 2010. 3.746 ayants droit (24 %) sur les 15.523 n'ont reçu que ces droits.
- 17.883 ont reçu des droits de gestion collective obligatoire contre 17.641 en 2011, soit 1,4 % de plus pour un montant global de 5,7 M€ contre 3,5 M€ en 2011. Ce montant plus élevé est lié d'une part au report de la répartition de la copie privée 2010 audiovisuelle et sonore en février 2012, et d'autre part à la meilleure représentativité de la Scam dans les négociations de la copie privée littéraire, du droit de prêt et de la reprographie des sommes non documentées, ceci grâce à la poursuite des travaux de rapprochement avec les données de la BNF. 6.106 ayants droit (34 %) sur les 17.883 n'ont reçu que ces droits, le montant maximum étant inférieur à 4.400 €.
- 11.777 ayants droit ont bénéficié des deux origines de rémunération.
- 20.776 ont reçu le remboursement de l'excédent de gestion de l'année 2011 contre 18.910 l'année précédente, soit près de 10 % de plus. 2.424 n'ont reçu que ce remboursement au cours de l'année.

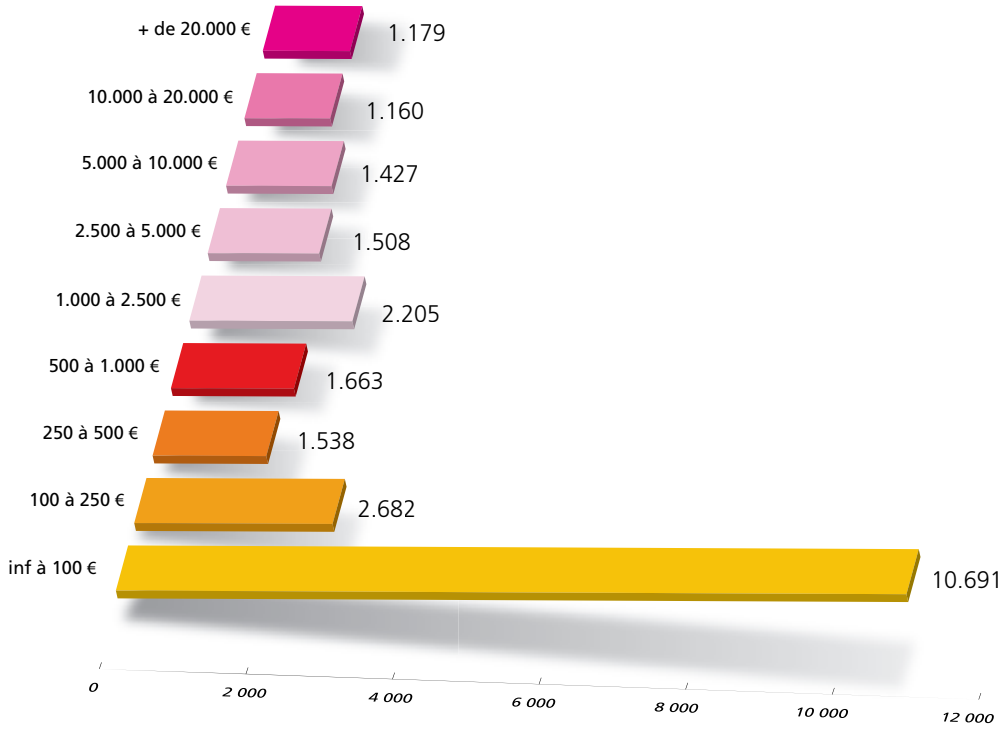

Si le nombre d'ayants droit recevant moins de 100 € a augmenté de près de 22 %, ceux recevant entre 100 et 250 € a baissé de 33 %. Par ailleurs, le nombre d'ayants droit recevant plus de 20.000 € a augmenté de 13 % (+ 133).

La gestion de la Scam

L'excédent de gestion au titre de l'année 2012 s'élève à **1.815.395,98** €, en très forte progression par rapport à l'année précédente (763.981,97 €). La retenue statutaire pour les frais de gestion étant appliquée sur les droits mis en répartition et ceux-ci ayant fortement augmenté en 2012, le montant total de la retenue statutaire s'est élevé à 11.705.000 € (soit + 11,19 %). Comme chaque année, l'excédent de gestion 2012 sera réparti en 2013 aux auteurs ayant perçu des droits en 2012.

Ratio des prélèvements sur droits aux perceptions de l'exercice

La détermination de ce ratio, selon le décret du 18 novembre 1998, fait apparaître un taux de 12,74 % soit une légère dégradation de 0,81 point par rapport à l'année précédente. Il faut rappeler qu'en 2009 et 2010 les taux devaient être interprétés avec prudence, car la société avait bénéficié de rattrapages importants dans ses perceptions et de produits exceptionnels faussant la lecture de ces indices.

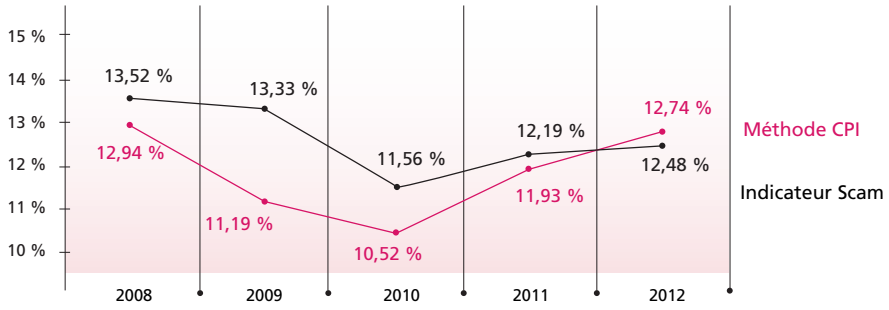

La Scam analyse le rapport des prélèvements sur droits aux perceptions de l'année N-1. Le tableau suivant montre l'impact en termes d'évolution et de maîtrise du taux.

N.B. : Dans le rapport d'activité 2011, le taux de gestion mentionné était de 11,98 % (méthode CPI) et de 12,25 % (indicateur Scam) alors qu'il aurait dû être de 11,93 % (méthode CPI) et de 12,19 % (méthode Scam). Cette différence de taux est due à des ajustements qui n'ont pu être pris en compte lors de l'élaboration du rapport d'activité 2011.

Le tableau ci-dessous fait ressortir une augmentation du total des charges propres qui s'analyse principalement de la façon suivante :

- charges de personnel : la variation, hors provision pour primes, est de + 6,72 % pour une évolution des effectifs sur la période de + 5 %. Des transferts entre prestations et salaires ainsi que l'ouverture de nouveaux services sont à l'origine de cette croissance ;
- dépenses informatiques : comme indiqué dans le précédent rapport, des contrats de prestations conclus en 2011 pour des pré-embauches se sont traduits en 2012 par une augmentation de la masse salariale, corrélée à une baisse des charges de prestations ;
- dépenses liées à l'immeuble : au 1er janvier 2012, la Scam a pris des bureaux supplémentaires en location et a réaménagé les espaces actuels pour ouvrir un nouvel espace dédié aux auteurs, La Maison des Auteurs ;
- charges financières : en 2012, les derniers placements en litiges ont été liquidés et les dernières moins-values constatées (33 K€ au lieu de 418 K€ en 2011). Pour rappel, ces moins-values étaient déjà provisionnées pour un montant de 70 K€ en 2011 et 568 K€ en 2010 ;
- charges exceptionnelles : le montant sur 2012 est justifié d'une part par des opérations liées à de nouveaux mandats avec la Sacem et d'autre part par la résolution d'un litige concernant des classements d'œuvres. Ces charges exceptionnelles sont compensées par des produits exceptionnels (reprise de provisions et remboursement de frais).

Ventilation des charges propres à l'exercice

	Année 2012			Année 2011			Variations
Charges de personnel		7.757	54,29 %		7.142	53,51 %	8,61 %
Achats et charges externes		5.433	38,03 %		5.397	40,44 %	0,67 %
Informatique	1.282			1.471			
Immeuble (*)	962			770			
Fonctionnement	3.189			3.156			
Impôts et taxes		160	1,12 %		151	1,13 %	5,89 %
Amortissements et provisions (**)		192	1,35 %		111	0,83 %	73,00 %
Charges financières		34	0,24 %		489	3,66 %	- 92,99 %
Charges exceptionnelles		711	4,98 %		56	0,42 %	
Total Charges propres de l'exercice		**14.287**			**13 346**		**7,06 %**

Montant en milliers d'euros

(*) Le montant du prélèvement sur perceptions (1,5 %) comptabilisé en recettes pour 2012 s'élève à 1.386 K€.
(**) Les dotations aux amortissements pour l'immeuble ont été remontées dans la ligne "immeuble" et pour l'informatique dans la ligne « Informatique ».

Le financement des charges propres à l'exercice

	Année 2012	Année 2011	Variations
Retenues sur droits	13.092	11.889	10,12 %
Ressources financières nettes	2.003	2.001	0,12 %
Autres ressources d'exploitation	177	140	26,08 %
Divers et exceptionnels	830	0	
TOTAL	**16.102**	**14.030**	**14,77 %**

en milliers d'euros

La variation des retenues sur droits est la résultante de la forte progression des répartitions en 2012.

Les ressources financières sont restées globalement stables. Cependant, hors la variation des reprises de provisions pour dépréciation, les ressources financières ont réellement progressé de + 35 %. Cette augmentation est due à la constatation des intérêts des nouveaux placements comptes à terme sur livret d'entreprise.

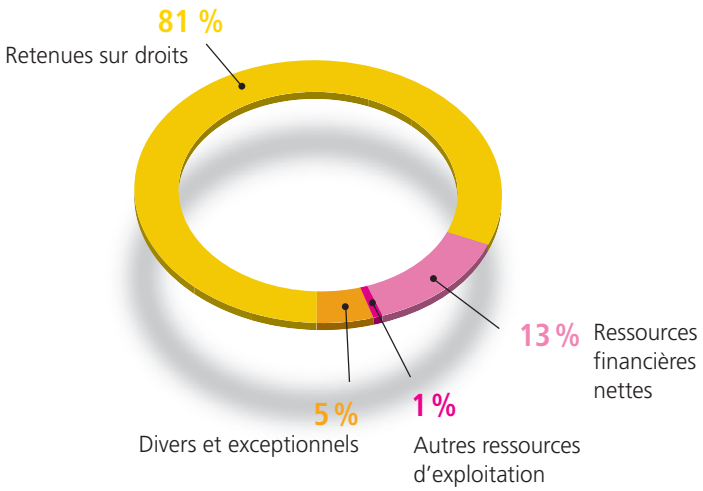

La gestion financière

2012 a encore été une année de crise malgré les actions efficaces de la FED et de la BCE. On peut noter cependant une stabilisation de la crise de la dette en Europe avec la mise en place de politiques d'austérité agressives. Les performances économiques de la zone euro ont été globalement médiocres et en France les entreprises ont éprouvé de grandes difficultés à obtenir des financements des banques. Ces dernières ont préféré rembourser leurs dettes et assainir leurs bilans, la masse de ces liquidités pesant sur les taux monétaires. En 2012, l'Eonia capitalisé ressort à 0,24 % au lieu de 0,88 % en 2011, mais toujours loin des 4,01 % de 2008.

L'encours moyen de la trésorerie placée a été de l'ordre de 125 millions d'euros et le rendement global du portefeuille pour 2012 ressort à 2,23 %, supérieur de près de 200 points de base à l'Eonia capitalisé. On constate donc que la politique de placements mise en place par le Bureau financier depuis 2010 et validée par le conseil d'administration a dépassé son objectif d'un rendement minimum du portefeuille de 1,5 % (dans un contexte de taux monétaires bas).

Pour rappel, cette politique s'appuie sur des allocations sécuritaires au travers de SICAV dites « de trésorerie » et de comptes à terme ou d'autres produits garantis en capital à l'échéance (voir détail des placements en annexe).

Commission Permanente de Contrôle des SPRD

Comme l'ensemble des sociétés d'auteurs, la Scam est soumise depuis 2001 au contrôle de la Commission Permanente de Contrôle des SPRD.

En 2012, ces contrôles ont porté sur les divers aspects de la gestion collective afférents à l'utilisation audiovisuelle des œuvres et aux relations avec les diffuseurs ainsi que l'examen des suites données aux observations ou recommandations formulées par la Commission.

Les résultats de ces vérifications seront repris dans son 10e rapport annuel. Ce rapport est disponible sur le site internet de la Scam (www.scam.fr).

Le bilan au 31 décembre 2012

Actif	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/2012	Net au 31/12/2011
ACTIF IMMOBILISE	**16.979.318,87**	**8.436.446,48**	**8.542.872,39**	**8.896.628,45**
Immobilisations incorporelles	5.500.281,38	4.249.897,51	1.250.383,87	1.512.250,73
Immobilisations corporelles	11.161.408,13	4.186.548,97	6.974.859,16	7.082.641,53
Immobilisations financières	317.629,36		317.629,36	301.736,19
ACTIF CIRCULANT	**138.549.420,27**	**0,00**	**138 549 420,27**	**134.642.536,22**
Créances	1.635.203,74		1.635.203,74	888.168,42
Val. mobil. placement et comptes à terme	122.017.636,03		122.017.636,03	128.028.965,25
Disponibilités	14.896.580,50		14.896.580,50	5.725.402,55
COMPTE DE REGULARISATION	**208 213,31**		**208.213,31**	**161.576,66**
Charges constatées d'avance	208.213,31		208.213,31	161.576,66
TOTAL ACTIF	**155.736.952,45**	**8.436.446,48**	**147.300.505,97**	**143.700.741,33**

Passif	Année 2012	Année 2011
CAPITAUX PROPRES	**253.284,60**	**240.330,60**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**1.236.141,93**	**1.509.989,60**
DETTES	**143.995.683,46**	**141.186.439,16**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	780.168,79	599.421,18
Personnel	571.366,79	463.382,94
Organismes sociaux	2.615.571,60	2.553.636,24
État, impôts et taxes	366.810,97	61.464,02
Créditeurs divers	5.973.766,75	5.810.640,75
Droits à répartir aux auteurs	121.797.496,13	120.777.551,70
Droits à répartir aux SPRD	3.142.177,63	2.821.223,96
Auteurs créditeurs	2.815.237,81	2.629.911,19
Auteurs non membres	2.718.332,95	2.570.551,10
Auteurs règlements en attente	2.178.869,07	1.869.382,85
Irrépartissables imputables sur la gestion courante	976.683,68	841.909,80
Auteurs affectation en attente	52.573,78	187.347,66
Banques Belgique	0,00	15,77
Intérêts courus	6.627,51	0,00
EXCEDENT DE RETENUE STATUTAIRE	**1.815.395,98**	**763.981,97**
TOTAL PASSIF	**147.300.505,97**	**143.700.741,33**

Le compte de gestion

	Année 2012	Année 2011
PRODUITS D'EXPLOITATION	**13.268.683,75**	**12.029.365,65**
Retenue statutaire sur les répartitions	11.705.646,76	10.527.965,56
Retenue statutaire sur les perceptions	1.385.937,09	1.360.967,14
Autres produits	177.099,90	140.432,95
CHARGES D'EXPLOITATION	**- 13.541.081,56**	**- 12.800.996,10**
Fournitures	- 178.173,24	- 168.408,48
Charges externes	- 3.011.160,82	- 3.124.567,31
Impôts, taxes	- 160.056,07	- 151.150,90
Charges de personnel	- 7.756.676,09	- 7.141.544,37
Charges de gestion	- 1.164.208,07	- 1.025.971,04
Amortissements et provisions	- 1.270.807,27	- 1.189.354,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	**- 272.397,81**	**- 771.630,45**
RESULTAT FINANCIER	**1.968.849,12**	**1.512.176,08**
Produits financiers	2.003.087,23	2.000.691,54
Charges financières	- 34.238,11	- 488.515,46
RESULTAT COURANT	**1.696.451,31**	**740.545,63**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**118.944,67**	**23.436,34**
Produits exceptionnels	829.948,34	79.804,62
Charges exceptionnelles	- 711.003,67	- 56.368,28
EXCÉDENT DE RETENUE STATUTAIRE	**1.815.395,98**	**763.981,97**

Rapports du Commissaire aux comptes

Rapport général du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Scam, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les annexes au rapport d'activité du Directeur général et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 9 avril 2013
Le Commissaire aux Comptes SEGESTE

Isabelle Rivoallan Pierre Estournet Sylvie Thizon

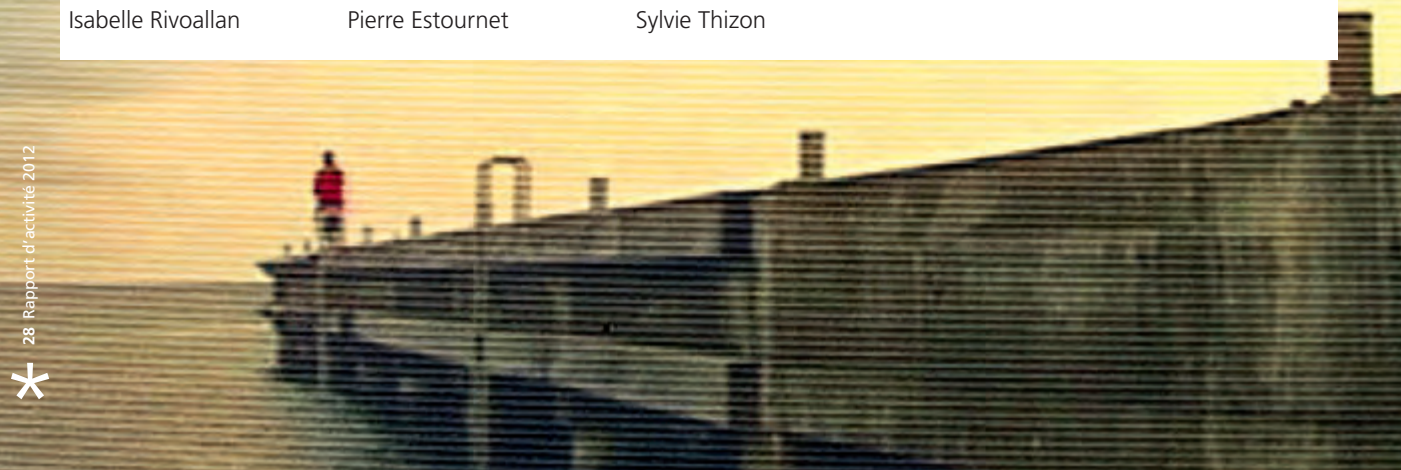

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle, nous avons vérifié les informations, concernant l'activité culturelle, données dans le rapport d'activité du Directeur général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les documents comptables des informations données dans ce rapport, étant précisé que celles-ci concernent la période budgétaire 2011/2012 comprise entre le 1er juin 2011 et le 31 mai 2012.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 9 avril 2013
Le Commissaire aux comptes SEGESTE

Isabelle Rivoallan Pierre Estournet Sylvie Thizon

Les comptes de l'action culturelle pour la période du 1er juin 2011 au 31 mai 2012

A - AIDE À LA CRÉATION		
1 - Création d'une œuvre et première fixation	**589,91**	
Bourses d'aide à la création	589,91	
2 - Promotion de la création	**729,95**	
Activités Scam	166,67	
Soutien des festivals	295,93	
Prix et Étoiles	267,36	
3 - Diffusion de l'information sur la création	**50,00**	
4 - Action culturelle en Belgique	**85,75**	
5 - Action culturelle au Canada	**8,44**	
B - AIDE À LA FORMATION		
Soutien à la formation des auteurs	**12,00**	
CHARGES D'ACTION CULTURELLE		**1.476,05**

Montant en milliers d'euros

Prélèvements sur perceptions	**1.634,22**	
Audiovisuel et sonore	1.043,26	
Littéraire	198,41	
Image fixe	8,12	
Droits presse	384,43	
À déduire copie privée Scelf	**- 0,05**	
Irrépartissables supérieurs à 10 ans	**17,82**	
Produits financiers	**10,06**	
PRODUITS D'A		**1.662,05**

Excédent reporté sur excédents antérieurs	**186,00**

(sommes affectées collectivement au cours de l'exercice - L 321-9 du CPI)

La représentation de la Scam

La Scam est présente dans les organismes suivant et participe à leurs travaux.

International

Membre

ALAI Association Littéraire et Artistique Internationale
Veille sur l'ensemble des problèmes que pose la PLA dans notre monde contemporain

Membre actif
commissions techniques,
comité européen, CIS-net (IDA),
groupe de stratégie audiovisuelle

CISAC Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
ONG agissant en faveur d'une protection accrue des créateurs de tous répertoires, par l'amélioration de la gestion collective

Membre

GESAC Groupement Européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
GEIE chargé du lobbying auprès des institutions de la communauté européenne

Membre

IFRRO International Federation of Reproduction Rights Organisations
Organisme indépendant visant à promouvoir à l'échelle internationale un système de gestion collective efficace des droits de reproduction des œuvres protégées comportant des textes et images fixes

Membre fondateur
Conseil d'administration

SAA Sociétés des Auteurs Audiovisuels
Regroupement de sociétés en vue de la promotion des auteurs audiovisuels et de la gestion collective de leurs droits

France Participation dans d'autres SPRD

Membre fondateur
Conseil d'administration

AVA Arts Visuels Associés
Société faitière de perception et de répartition des droits de reprographie, copie privée, prêt public pour les Images fixes

Membre du collège auteurs

CFC Centre Français d'exploitation du droit de Copie
Société de perception et de répartition des droits agréée pour la reprographie

Membre fondateur
Conseil d'administration

COPIE FRANCE Société pour la rémunération de la copie privée audiovisuelle
Société de second rang mandatée par les sociétés d'auteurs pour percevoir et répartir la copie privée pour tous les répertoires

Membre fondateur
Conseil d'administration

SORIMAGE
Société faîtière de perception et de répartition représentant les auteurs et éditeurs pour les droits de copie privée numérique des Images fixes

La Scam est en outre régulièrement consultée pour toute question concernant le droit d'auteur, la gestion collective, ses répertoires et l'univers des media par le ministère de la culture, le CNC, le CSA, les parlementaires etc…

Action professionnelle

Membre
AFPIDA Association Française pour la Protection Internationale du Droit d'Auteur
Association de professionnels, enseignants et chercheurs concernés par la propriété intellectuelle

Membre fondateur
Conseil d'administration
AGENCE française ISAN
Agence d'enregistrement ISAN (identifiant des œuvres audiovisuelles) constituée en partenariat entre l'Angoa, l'Arp, la Procirep, la Sacd et la Scam

Membre
ALPA Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle
Association chargée de constater la mise à disposition illicite des œuvres audiovisuelles sur les réseaux

Scam représentée par deux membres
AMAPA Association de Médiation et d'Arbitrage des Professionnels de l'Audiovisuel
Instance créée aux fins de règlement amiable des différends entre auteurs et producteurs

Conseil d'administration
Cinéma du Réel Festival internationnal de films documentaires

Partenaire
CMC Centre de Médiation Culture
Association proposant un service de médiation en cas de litige né ou à naître dans les secteurs du spectacle, de la production phonographique, des arts visuels et de l'édition

Membre fondateur
Conseil d'administration
COALITION française pour la diversité culturelle/ADRIC
Mobilisation des professionnels du secteur culturel pour défendre auprès des pouvoirs publics européens et internationaux la diversité culturelle dans les négociations commerciales internationales

Membre
CPE Conseil Permanent des Écrivains
Mission de rassembler l'ensemble des organismes ayant pour but de défendre les écrivains, les illustrateurs et les auteurs de l'écrit et du livre

Membre de droit
film-documentaire.fr
Association en charge de la création et de la maintenance d'un portail du documentaire et d'une base de données exhaustive des œuvres audiovisuelles

Conseil d'administration
FIPA Festival International des Programmes Audiovisuels

Membre fondateur
Conseil d'administration
LA CULTURE AVEC LA COPIE PRIVÉE
Regroupement de professionnels de la culture : SPRD, syndicats, organismes professionnels et d'associations de consommateurs en faveur du maintien de la rémunération pour copie privée, pour sauvegarder la liberté de copier et la vitalité culturelle

Membre du comité de rédaction
Conseil d'administration
RIDA Revue Internationale du Droit d'Auteur
Revue trimestrielle consacrée au droit d'auteur en France et dans le monde, intéressant les juristes, chercheurs et praticiens

Participations institutionnelles

Conseil d'administration
AGESSA Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs
Passerelle auteurs / caisses d'assurance maladie (affiliation, recouvrement des cotisations)

Membre titulaire du collège ayants droit
COMMISSION de l'article L.311-5 du cpi
Commission paritaire indépendante compétente pour déterminer le champ et les modalités de la rémunération pour copie privée

Membre de la commission
plénière Commissions spécialisées
CSPLA Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique
Organisme consultatif réunissant experts et professionnels dans le domaine de la PLA, placé auprès du ministre de la culture

Belgique

Membre
AUVIBEL
Société de perception et de répartition pour la copie privée d'œuvres sonores et audiovisuelles

Membre
PRO SPERE Fédération des associations professionnelles de la création et production audiovisuelles

Membre
Mandat de gestion accordé à la Scam
REPROBEL
Société de perception et de répartition pour la reprographie

Scam Belgique

par Frédéric Young, délégué général de la Scam Belgique

Procès gagnés, légitimité réaffirmée

2012 est une bonne année de perception et de répartition, cependant, ce sont les résultats obtenus début 2013 lors des procès l'opposant à deux distributeurs de services médias analogiques ou numériques qui constituent l'aboutissement de sa tension et de sa dynamique.

En 2011, les câblodistributeurs Liberty Global-Telenet et Coditel s'opposaient encore au paiement de tout ou partie des redevances de droits d'auteur, au motif qu'ils seraient « de simples transporteurs de données » et que la charge de paiement incomberait aux éditeurs des services de radio-télévision.

La cour d'Anvers a rétabli la valeur des œuvres et des contenus en jugeant que « l'injection directe est une retransmission par câble ».

Dans le cas de Coditel, la mauvaise foi de l'opérateur a été reconnue par le tribunal.

Ces avancées judiciaires seront valorisées sous forme de retombées économiques pour les auteurs à l'issue des négociations avec les opérateurs incriminés. Symboliquement, elles réaffirment la légitimité de la Scam et de ses partenaires (SACD, Sofam, deAuteurs) comme représentantes légales des auteurs (légitimité qui avait été contestée). Et elles entérinent les principes qu'elles défendent.

Taxation des droits d'auteur, une mobilisation

Pris dans la tourmente des coupures budgétaires, le statut d'artiste a vacillé. La Scam a appuyé la mobilisation de ses membres, victimes d'une perte d'accès à l'allocation de chômage suite à une réinterprétation unilatérale par les autorités compétentes de la directive interne qui interprétait le « statut d'artiste » belge. Le personnel et les membres de la Scam ont lutté pour obtenir une révision de cette lecture étrécie de la loi.

Mais la menace la plus sournoise fut l'annonce d'une révision de la réforme fiscale des droits d'auteur, datant de 2008. Le gouvernement avait émis l'hypothèse d'une augmentation de la taxation du droit d'auteur qui serait passée de 15 à 25 %. Les 90 % d'auteurs qui perçoivent moins de 14.000 € par an auraient vu leur impôt augmenter de 66 %. « Inadmissible ! Discriminatoire ! Scandaleux ! » Face à la levée de boucliers, amplifiée par les réseaux sociaux, et à la réaction de la Scam mobilisant ses alliés, cette mesure a été abandonnée.

La seconde vie des œuvres

La Sonuma a reçu en gestion en 2009, l'intégralité des archives audiovisuelles de la RTBF avec pour mission de garantir la pérennité et la diffusion de ce patrimoine exceptionnel. Depuis, elle assure et coordonne leur conservation, leur préservation, leur numérisation et leur commercialisation.

Un contrat cadre a conclu le dialogue entre la Scam et cette institution, riche de la mémoire de plus de 80 ans d'archives télévisées. Ce contrat prévoit une perception de droits pour chaque type d'exploitation par la Sonuma.

Création connectée

Si le numérique est parfois l'espace du revival de notre mémoire collective, c'est aussi une prairie sauvage à conquérir par les auteurs, qui y conçoivent des œuvres hybrides, parfois tâtonnantes, à la recherche d'une nouvelle expression, d'un jeu différent avec le public.

Les Rencontres de Bruxelles #2, organisées en partenariat avec la Bibliothèque Royale de Belgique regroupaient des intervenants venus d'horizons variés. Chercheurs en résidence au CSA (Florian Fischetti, Marc-Olivier Picron), auteur philosophe (Benoît Peeters), créateur multimédia (Bernar Yslaire) ou encore l'équipe de la frise interactive 127, rue de la Garenne, accompagnée de leur interlocuteur à Arte, ont défriché les aventures, les possibles, les utopies et le contexte de la création connectée, sous la houlette du président du comité belge de la Scam, Alok Nandi.

Prêt public, nouvel arrêté royal

Condamnée à plusieurs reprises par la Cour de Justice européenne, la Belgique a proposé, dans un climat défavorable, un nouvel arrêté royal fixant les montants à percevoir par les auteurs en compensation de l'existence d'une licence légale pour le prêt public, et destiné à calculer la rémunération des auteurs sur des bases plus objectives. Il se révèle peu satisfaisant car les auteurs se voient accorder des hausses homéopathiques.

Des résultats !

Les rubriques principales (audiovisuel primaire, câble et copie privée) totalisent 4.380.029 € de perception en 2012 contre 4.149.212 € en 2011. En reprographie et prêt public, la somme de 1.471.071 € a été perçue contre 1.496.939 €.

Au total, l'encaissement effectué par la Scam en Belgique du 1er janvier au 31 décembre 2012 s'élève à 5.851.099 € contre 5.646.150 € en 2011.

Des sommes perçues en commun, une partie a été reversée à la SACD et à deAuteurs (174.900 €). Les charges nettes prévues au budget étaient de 692.843 €, les dépenses totales se sont élevées à 676.846 €

Déduction faite des partages avec la SACD, la Scam a un ratio charges nettes sur perceptions nettes (déduction faite des produits financiers) de 11,92 %.

La somme de 2.649.292 € a été répartie aux auteurs en Belgique en 2012, en très légère baisse par rapport à 2011 (2.809.028 €).

deAuteurs

Dédiée aux auteurs néerlandophones, deAuteurs grandit et s'épanouit. Aux côtés de la Scam pour tous les combats, la société s'est dotée d'un magazine, iTems, et a attribué son premier Prix des Auteurs à la productrice-scénariste Malin-Sarah Gozin. Partie prenante de la Maison des Auteurs de Bruxelles, deAuteurs s'allie à divers acteurs

du paysage culturel néerlandophone (Guilde des scénaristes, des comédiens…) pour des prises de position communes.

Du mouvement !

En matière de communication, la Scam, associée à la SACD, a relancé une lettre d'information papier à destination de ses membres. Dazibao (à l'origine, en Chine, le dazibao est une affiche placardée par un citoyen pour exprimer son opinion sur un sujet politique ou moral) se présente sous la forme d'un dépliant dont le recto reproduit l'œuvre d'un jeune créateur, commandée en résonnance avec le thème traité. Le verso du dépliant expose la position et les revendications de la Scam sur un sujet porté par les sociétés (prêt public, édition numérique, statut des artistes…). Chaque numéro donne la parole à un auteur.

La Scam et la SACD ont également fait paraître un Bilan des Auteurs, sous forme papier et ePub. Cette publication, destinée à se perpétuer, célébrait les auteurs belges primés et mettait l'accent sur le comment de la création plutôt que sur le pourquoi.

Des prix et des idées

Avec 32 bourses et 4 prix octroyés, la Scam a poursuivi sa politique de soutien aux auteurs à travers un programme repensé pour répondre au plus près à leurs besoins, qu'ils soient créateurs émergents ou confirmés et quelle que soit leur discipline.

Elle a également maintenu sa politique de création d'événements dans les Festivals. Avec la formule du PechaKucha au Festival Anima ou les rencontres entre auteurs littéraires et producteurs au Festival International du Film Francophone de Namur, la dynamique de ces rendez-vous atteint aujourd'hui sa pleine puissance et leur motto : « ouvrir de nouvelles perspectives aux auteurs » prend tout son sens.

La Scam a également poursuivi ses projections mensuelles de documentaires, à la programmation éclectique, qui draine un public fidèle.

Scam Canada

par Elisabeth Schlittler, délégué général de la Scam Canada

Les créateurs canadiens et la nouvelle Loi sur le droit d'auteur

L'année 2012 a été marquée pour les créateurs canadiens par l'adoption de la nouvelle Loi sur le droit d'auteur à laquelle ils s'étaient opposés dès le dépôt du projet deux ans plus tôt.

Malgré les modifications demandées par une coalition de soixante-dix organismes canadiens francophones et anglophones du milieu culturel, les comparutions des regroupements d'ayants droit devant le comité consultatif du gouvernement, les interventions de sociétés de gestion collective des secteurs de la musique et de l'édition particulièrement concernés, le gouvernement a adopté la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* sans se préoccuper des conséquences néfastes qu'elle aura pour les créateurs et les ayants droit en général. Le gouvernement a préféré satisfaire le milieu scolaire, les bibliothèques et les consommateurs en multipliant les nouvelles exceptions au droit d'auteur et en soustrayant certains supports au paiement de droits pour copie privée pour ne citer que celles-ci. La fragilisation des créateurs par la loi censée les protéger a aussi un effet sur les négociations des licences.

Les licences

Comme l'augmentation de la perception est liée aux nouvelles licences négociées, que ces dernières années, la création de chaînes conventionnelles est inexistante, celle de chaînes spécialisées peu fréquente et que les redevances provenant des nouvelles formes d'exploitation ne sont encore que marginales, on n'enregistre qu'une légère augmentation de la perception annuelle.

À l'heure actuelle, la Scam a des contrats avec quatre chaînes linéaires, seize chaînes spécialisées, une chaîne payante et trois services de vidéo à la demande. La Scam a aussi une entente expérimentale pour la téléphonie d'une chaîne linéaire. Finalement, à l'avènement des droits de retransmission, une entente est intervenue avec une société qui gère les droits de retransmission par câble et qui nous verse la part de redevances fixée par la Commission du droit d'auteur.

La Commission du droit d'auteur est un organisme de règlementation économique qui a le pouvoir d'établir les redevances à verser pour l'utilisation d'œuvres protégées lorsque la gestion des droits est confiée à une société de gestion collective. À ce jour, la Scam-Canada n'a pas encore fait appel à cet organisme fédéral et elle continue de négocier directement avec les chaînes québécoises et certaines chaînes canadiennes les conditions d'utilisation de son répertoire.

La répartition et la diffusion

En 2012, les droits répartis et le nombre d'auteurs rémunérés ont augmenté.

Au cours de l'année écoulée, nous avons néanmoins enregistré une baisse de la diffusion des chaînes conventionnelles et spécialisées. Compte tenu de la programmation privilégiée par les chaînes publiques et privées et de leur objectif qui ne semble viser que la cote d'écoute, la décevante baisse constatée n'est pas vraiment surprenante. À cela s'ajoute le fait que les œuvres sont mises à disposition par les services de vidéo à la demande plutôt que rediffusées par les chaînes de télévision. Une hausse de la diffusion est toutefois prévue pour le prochain exercice grâce à la mise en ondes d'une chaîne spécialisée numérique dont la programmation est exclusivement consacrée aux documentaires.

L'aide à la création

L'action culturelle est toujours constituée d'une seule activité *les Bourses Scam* qui continuent d'être populaires auprès des auteurs canadiens qui sont confrontés

Scam Canada
(suite)

quotidiennement aux difficultés du secteur du documentaire dont la production et la diffusion ne cessent de baisser.
Pour le dernier exercice, la Scam a reçu trente-six demandes et le budget a permis d'accorder six bourses à quatre projets d'un seul auteur et à deux projets de collaboration.

Le Comité canadien et les activités
Pour l'exercice 2012-2013, le Comité canadien des auteurs était présidé par le scénariste et réalisateur Luc Dionne.
La Scam participe aux activités de l'ALAI-Canada qui organise des conférences et un congrès annuel. Cette année, c'est la révision de la Loi sur le droit d'auteur qui en a fourni le thème. Elle participe aussi aux activités de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle toujours très active au sein de la Fédération internationale et également occupée par les négociations de l'Accord Canada-Union Européenne.
Les membres de la Scam étant aussi affiliés à des syndicats qui négocient leurs conditions d'engagement et de travail, la Scam est appelée à échanger régulièrement avec ces derniers, en particulier sur toutes les questions concernant les nouvelles formes d'exploitation des œuvres.
La clause Scam dans les conventions collectives des syndicats de scénaristes et de réalisateurs n'a pas pour effet de réduire le travail d'information auprès des auteurs, de leurs représentants, des producteurs qui constitue une part importante des activités de la Scam-Canada.
Annuellement, la Scam enregistre entre quinze et vingt adhésions et une centaine d'œuvres canadiennes est déclarée au répertoire.

Le conseil d'administration Scam 2012/2013

- **Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles**
  Anne Andreu, Patrick Barbéris (*représentant des œuvres de commande institutionnelle et d'entreprise*), Julie Bertuccelli, Anne Georget, Patrick Jeudy, Rémi Lainé, Jean-Xavier de Lestrade (*président*), Manon Loizeau, Alain Longuet (*représentant des œuvres d'art numérique*) , Edouard Perrin (*représentant des journalistes professionnels permanents*), Alain de Sédouy, Guy Seligmann (*trésorier*), Henri de Turenne.
- **Collège des auteurs d'œuvres orales, sonores ou radiophoniques**
  Philippe Bertrand, Pierre Bouteiller, Kathleen Evin, Carole Pither.
- **Collège des auteurs de l'écrit**
  Catherine Clément, Jean-Paul Mari (*représentant des journalistes professionnels permanents*), Pascal Ory (*vice-président*).
- **Collège des images fixes**
  Thierry Ledoux.
- **Représentant du comité belge**
  Alok Nandi.

Le comité belge Scam 2012/2013

- **Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles**
  Marie-France Collard, André Dartevelle, Dominique Loreau, Jean-Claude Riga, Rob Rombout (*vice-président du comité belge*).
- **Collège des auteurs d'œuvres orales ou sonores**
  Veronika Mabardi.
- **Collège des auteurs de l'écrit**
  Danielle Losman, Jean-Luc Outers, Foulek Ringelheim, Antoine Tshitungu Kongolo, Françoise Wuilmart.
- **Collège des auteurs d'œuvres d'art numérique**
  Alok Nandi (*président du comité belge*).

Le comité canadien Scam/Sacd 2012/2013

- **Collège des auteurs de cinéma**
  Denys Arcand, Luis Bélanger, André Melançon, Benoît Pilon.
- **Collège des auteurs de télévision**
  Chantal Cadieux, Diane Cailhier, Luc Dionne (*président du comité canadien*), François Gingras, Patrick Lowe (*vice-président du comité canadien*), Patrice Sauvé.
- **Collège des auteurs de spectacle vivant**
  Marie Chouinard, Maryse Pelletier.

Les commissions juin 2012/juin 2013

• COMMISSION DES AUTEURS D'ŒUVRES AUDIOVISUELLES

Administrateurs membres de droit

Anne Andreu, Patrick Barbéris, Julie Bertuccelli, Anne Georget (*présidente de la commission*), Patrick Jeudy, Rémi Lainé (*vice-président de la commission*), Manon Loizeau, Alain de Sédouy, Guy Seligmann, Henri de Turenne, Jean-Xavier de Lestrade (*président de la Scam*)

Membres désignés par le conseil d'administration

Nina Barbier, Patrick Benquet (*vice-président de la commission*), Catherine Bernstein (*depuis le 5 octobre*), Jean Bertrand (*jusqu'au 3 septembre*) , Bernard Billois, René-Jean Bouyer, Jarmila Buzkova, Gilles Cayatte, Patrick Cazals, Brigitte Chevet, Cécile Clairval-Milhaud, Evelyne Clavaud, Éric Colomer, Jean Crépu, Pascal Cuissot, Cathie Dambel, Esther Hoffenberg, Robin Hunzinger, Ingrid Janssen (*jusqu'au 3 septembre*) Andrès Jarach, Yves Jeuland, Bernard Jourdain (*jusqu'au 3 septembre*) Jenny Kéguiner, David Le Glanic (*depuis le 11 décembre*), Fabienne Le Loher (*jusqu'au 3 septembre*), François Levy-Kuentz, Philippe Picard, Christophe Ramage (*depuis le 11 décembre*), Jean-Christophe Rosé, Geneviève Wiels. Alain Longuet (*observateur*) (Carole Rémy : *suppléant traducteur*).

• COMMISSION DES AUTEURS D'ŒUVRES ORALES, SONORES OU RADIOPHONIQUES

Administrateurs membres de droit

Philippe Bertrand, Pierre Bouteiller (*président de la commission*), Kathleen Evin, Carole Pither.

Membres désignés par le conseil d'administration

Martine Abat, Thomas Baumgartner (*depuis septembre*), Joe Farmer, José-Manuel Lamarque, Janine Marc-Pezet (*vice-présidente de la commission*), Sandrine Mercier, Emmanuel Moreau, Irène Omélianenko, Jean-Louis Rioual.

• COMMISSION DES AUTEURS DE L'ÉCRIT

Administrateurs membres de droit

Pascal Ory (*président de la commission*), Catherine Clément

Membres désignés par le conseil d'administration

Claude Aziza, Alain Dugrand (*vice-président de la commission*), Colette Fellous, Pierre Haski, Michèle Kahn, Hervé Le Tellier (*depuis octobre*), Benoît Peeters, Olivier Weber.

• COMMISSION DES JOURNALISTES

Administrateurs membres de droit

Jean-Paul Mari, Édouard Perrin.

Membres désignés par le conseil d'administration

Lise Blanchet (*présidente de la commission*), Patrick Boitet, Olivier Da Lage, Michel Diard (*vice-président de la commission*), Jean-Jacques Le Garrec, Jean-Michel Mazerolle, Laurence Neuer, Catherine Rougerie. Thierry Ledoux (*observateur*).

• COMMISSION DES IMAGES FIXES

Administrateur membre de droit

Thierry Ledoux (*président de la commission*)

Membres désignés par le conseil d'administration

Michel Backès (*vice-président de la commission*), Bernard Chenez, Jean-Claude Coutausse, Peter Knapp, Marc Le Mené, Gladys Tison, Gérard Uféras.

• COMMISSION DES ARTS NUMÉRIQUES

Administrateur membre de droit

Alain Longuet (*président de la commission*), Alok Nandi (*représentant du comité belge*)

Membres désignés par le conseil d'administration

Véronique Aubouy, Jean-Jacques Gay (*président de la commission*), Anne Jaffrennou, Lyonel Kouro, Laetitia Moreau, Stéphane Trois-Carrés (*vice-président de la commission*). Andrès Jarach et Thierry Ledoux (*observateurs*)

• COMMISSION SPÉCIALE RELATIVE À L'INFORMATION DES ASSOCIÉS

Jean Brard, Nicolas Gessner, Christian Paureilhe (*président de la commission*), Guy Saguez, Claude Vajda.

Rapport présenté par Hervé Rony, directeur général-gérant de la Scam,
approuvé par le conseil d'administration du 9 avril 2013.
Étaient présents : Anne Andreu, Philippe Bertrand, Julie Bertuccelli, Catherine Clément, Kathleen Evin, Anne Georget, Patrick Jeudy, Rémi Lainé, Thierry Ledoux (vice-président), Jean-Xavier de Lestrade (président), Alain Longuet, Edouard Perrin, Carole Pither, Alain de Sédouy, Guy Seligmann (trésorier), Henri de Turenne.

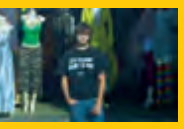

2.3. *L'âme en sang* (Étoile 2012)
Olivier Morel – Production : Zadig productions

4.5. *Voyage entre sol et terre* (Étoile 2012)
Jean Will – Production : Seppia

6.7. *Bollywood boulevard* (Étoile 2012)
Camille Ponsin – Production : Quark productions

8.9. *La Liste des courses* (Étoile 2012)
Gilles Elie-dit-Cosaque – Production : La Maison Garage

10.11. *Chernobyl (4) ever* (Étoile 2012)
Alain Halleux – Production : Simple Production et Crescendo Films

12.13. *Une Étrange cathédrale dans la graisse des ténèbres* (Étoile 2012)
Charles Najman -Production : La Huit

22.23. *Le Marché de l'amour* (Étoile 2012)
Philippe Rostan, Brigitte Peskine – Production : Filmover production

24.25. *Manipulations, une histoire française* (Étoile 2012)
Jean-Robert Viallet, Vanessa Ratignier, Pierre Péan – Production : Yami 2

26.27. *Voyage au bout de Céline* (Étoile 2012)
Jean-Baptiste Peretié – Production : Temps noir

28.29. *La Liste des courses* (Étoile 2012)
Gilles Elie-dit-Cosaque – Production : La Maison Garage

30.31. *Village Without Women* (Étoile 2012)
Srdjan Sarenac – Production : Les Films du Balibari et Télénantes

34.35. *La Liste des courses* (Étoile 2012)
Gilles Elie-dit-Cosaque – Production : La Maison Garage

Scam*

France
5, Avenue Velasquez
75 008 Paris
Tél. 01 56 69 58 58
Fax 01 56 69 58 59
communication@scam.fr
www.scam.fr

Belgique
Rue du Prince Royal, 87
1050 Bruxelles
Tél. (2) 551 03 20
Fax (2) 551 03 25
infos@scam.be
www.scam.be

Canada
Bureau 202
4446 Boulevard Saint Laurent
Montréal PQ H2W 1Z5
Tél. (514) 738 88 77
Fax (514) 342 46 15
info@scam.ca
www.scam.ca

Impression Jourdan
LE GOFF & GABARRA®
www.lgetg.fr